

RECUEIL DES FICHES-EXPÉRIENCES 2017-2018

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020

Octobre 2018

INTRODUCTION

Ce document est composé des fiches-expériences rédigées dans le cadre du Réseau Europe urbain en 2017 et 2018, et a vocation à être enrichi au fil de la programmation 2014-2020. Il présente des expériences mises en œuvre dans le cadre de stratégies urbaines intégrées financées par des fonds FEDER et FSE, et a vocation à valoriser la contribution de l'Union européenne aux projets des villes françaises, dans des domaines d'intervention variés. La cellule d'appui au Réseau Europe urbain remercie l'ensemble des personnes ayant accepté de se prêter à l'exercice !

TABLE DES MATIERES

L'Europe au service du développement économique des quartiers à Bordeaux Métropole.....	4
Est Ensemble : « un territoire de fabrique » en soutien à la création d'activité	9
Une stratégie pour le développement économique et l'emploi à l'Eurométropole de Strasbourg	16
L'innovation sociale en Soissonnais : Le pôle territorial de coopération économique ALISS	21
Le numérique au service du développement territorial et touristique à Flers Agglo	25
Une stratégie territoriale numérique pour l'agglomération Roissy Pays de France	29
L'installation du GRETA : Un projet en faveur de la formation et du cadre de vie dans le quartier prioritaire de La Garde	34
Le Muséum d'Histoire Naturelle investit une ancienne friche industrielle au Havre	39
RECONVERSION DE LA FRICHE SERNAM A REIMS.....	46
Europe et mobilité à Clermont Auvergne Métropole	55
De nouveaux services aux usagers des transports en commun à Grand Angoulême.....	60
Fonds européens et urbanisme durable : L'EcoQuartier Biancamaria à Vandœuvre-lès-Nancy	67
La requalification durable du centre-ville de Nevers	72
Cap Atlantique : une ambition de préserver les zones naturelles et la biodiversité	77
La territorialisation des fonds européens en Région Bretagne	83
Renforcer la coopération interterritoriale grâce aux fonds européens	90
Entretien : Ingénierie et organisation pour mettre en œuvre des projets européens : Matthieu Graindorge – Chef de projet Europe, Communauté d'agglomération de La Rochelle.....	95

L'EUROPE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS A BORDEAUX METROPOLE

Mai 2017

EN BREF

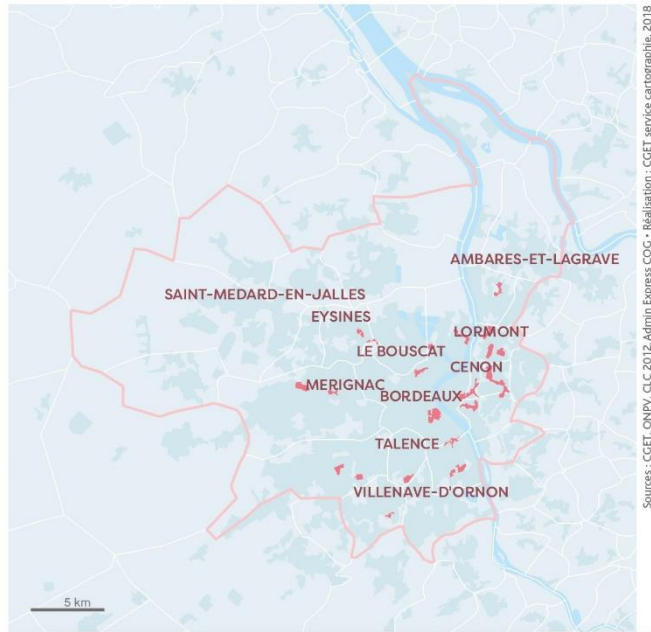
Région : Nouvelle Aquitaine

Territoire : Bordeaux Métropole

Outil de mise en œuvre : Axe urbain

Enveloppe fonds européens : 2,5 millions d'euros minimum avec mobilisation au fil de l'eau, pour l'ensemble de la stratégie urbaine intégrée

— Périimètre de l'intercommunalité en 2018
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville
■ Espace urbain dense
■ Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

Suite à l'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire et la co-construction de son contrat de ville, Bordeaux Métropole a conçu en 2015 sa stratégie urbaine intégrée pour répondre aux enjeux de son territoire. Cette dernière a pour objectif d'améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires et d'endiguer le décrochage socio-urbain de ces territoires, par une action sur l'environnement l'urbain, l'inclusion sociale, la transition énergétique et le développement économique.

La stratégie de Bordeaux Métropole comprend trois orientations :

1. Une inclusion sociale, économique et urbaine comme enjeu stratégique pour engendrer une métropole équitable afin d'éviter un territoire à plusieurs vitesses
2. Une métropole durable rattachée à la ville pour optimiser les ressources et les moyens à mobiliser et au profit des habitants des quartiers prioritaires
3. Une métropole intelligente qui met l'habitant au centre de l'apprentissage et de la connaissance.

L'emploi est la priorité de Bordeaux Métropole pour ses quartiers prioritaires, et constitue le premier pilier du contrat de ville. Avec un taux de chômage 2,7 fois plus élevé en ZUS¹ que hors ZUS², les habitants des quartiers rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi plus importantes, ils sont relativement moins qualifiés, et accèdent moins bien aux dispositifs d'insertion et de formation.

De ces constats découlent plusieurs enjeux. Il s'agit à la fois de **développer la présence des structures d'accueil dans les quartiers pour mieux repérer les publics en rupture**, notamment les jeunes et les femmes, mais aussi de **développer la mise en réseau des acteurs** afin de renforcer l'accompagnement des publics. La question de **la mobilité et de la formation des publics fragiles à cette dernière** est également prégnante. Enfin, il s'agit de **favoriser l'installation des activités économiques dans les quartiers prioritaires**, permettant aux habitants de bénéficier des grands projets économiques menés par la Métropole (Cité Numérique, French Tech...). Ce dernier aspect s'inscrit dans la perspective d'une recomposition urbaine pour renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers prioritaires, leur ouverture sur le reste de la ville et la transformation de leur image.

Ainsi, la Métropole de Bordeaux renforce son rôle en matière de coordination des interventions des différents partenaires et de valorisation de l'offre auprès du public tout en assurant l'inscription de la politique de la ville dans la dynamique du projet métropolitain.

Cette ambition pour l'emploi dans les quartiers rejoint les objectifs de la Région Nouvelle Aquitaine, pour le Programme opérationnel (PO) Aquitaine³. En effet, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens 2014-2020, elle a choisi d'articuler le règlement d'intervention de sa politique contractuelle 2014-2020 avec le volet urbain du PO, en mettant l'accent sur le développement économique. Cela a conduit à l'allocation de 10% de l'enveloppe FEDER-FSE gérée par la Région aux quartiers prioritaires du territoire, chiffre correspondant à l'objectif national. Ainsi, les quartiers peuvent bénéficier de financements européens au titre de l'Axe 5 (axe urbain) du PO dédié à « **assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté** », mais une enveloppe leur est également réservée dans les autres axes du programme. Soulignons également que pour tout projet hors périmètre QPV (quartier vécu), l'accord des conseils citoyens est attendu par la Région.

¹ Zone urbaine sensible

² Source : contrat de ville de Bordeaux Métropole

³ En région Nouvelle Aquitaine, coexistent trois PO, correspond aux périmètres des anciennes régions : Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine. La Métropole de Bordeaux répond au PO Aquitaine

Exemple d'un projet emblématique : Focus sur le Social Lab – GPV Grand Projet des Villes Rive Droite (Bassens, Cenon, Floirac, Lormont)

Coût total : 216 205 €

Part FEDER : 117 000 € Axe 5 pour la construction des modules en ossature bois

Opérationnel depuis 2016, le **Social Lab est un laboratoire d'innovation sociale dédié à l'entrepreneuriat au sein des quartiers prioritaires**. Porté par cette structure et situé sur le territoire du Grand Projet de Ville (GPV) Rive Droite qui associe les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, il s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de la Métropole bordelaise.

LA RIVE DROITE EN QUELQUES CHIFFRES...

Le territoire du GPV représente 10% de la population métropolitaine mais accueille 44% de la population vivant en quartier prioritaire et 50 % de son offre de logement social, 30% de demandeurs d'emploi, contre 13,2% pour Bordeaux Métropole, 6 femmes sur 10 sans activité professionnelle, contre 3 à l'échelle de la métropole, 1 habitant sur 10 ayant au moins un niveau bac +2, contre 4 sur 10 au niveau de la Métropole⁴.

Le développement économique et la diversification des activités au sein de ces quartiers est un axe majeur pour le territoire, qui bénéficie de vrais atouts en termes d'attractivité, de dynamisme économique et de zones de chalandise. Le Social LAB est né de la volonté de répondre à des besoins insatisfaits, identifiés à la suite d'un diagnostic partagé entre les acteurs du territoire : alors qu'il existe de nombreux dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat, le public potentiel échappe souvent à cette offre d'accompagnement, qui pâtit d'un manque d'information et de lisibilité. Le Social LAB est une **démarche collective qui vise à capter et accueillir les publics, encourager leurs**



⁴ Sources : Etude sociodémographique sur la période 1999-2008 sur le territoire de la Rive Droite de l'agglomération bordelaise, 2012, par Agathe Dardier pour Pays et Quartiers d'Aquitaine et le GIP-GPV des Hauts de Garonne. Étude téléchargeable via : <http://aquitaineppqa.fr/index.php/productions/item/1142>

initiatives, stimuler leur créativité et leur énergie et à les orienter vers les structures qui pourront au mieux les aider à monter leur projet et à se lancer dans l'entrepreneuriat.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'approche globale du **Territoire entrepreneur** qui agit à la fois sur l'aide à la création d'entreprise (Social Lab), la création de pôles structurants en faveur de l'ESS et de l'innovation sociale, l'immobiliser d'entreprises, l'emploi (portail pour les entreprises en ZFU), la formation et l'insertion (expérimentations, chantiers d'insertion).

Le Social Lab agit comme une interface entre les acteurs économiques, les structures « sociales » et les habitants des quartiers.

L'offre conçue pour le Social LAB est ainsi construite autour de quatre piliers :

4. **Un accompagnement rapproché dans les quartiers** à travers le dispositif CitésLab : porté et financé par la Caisse des Dépôts et Consignations, il a permis depuis 2005 de déployer des chefs de projet dédiés auprès des habitants. Ils interviennent en amont du processus de la création de l'entreprise⁵.
5. **Des actions innovantes, de nouveaux formats** pour aborder la question de l'entrepreneuriat et sensibiliser, notamment les jeunes et les femmes à la culture entrepreneuriale, faire émerger les idées et les transformer en projets durables.
6. **Des espaces de proximité et de rencontres entre les habitants et les entrepreneurs** afin de favoriser le partage d'expérience. Ces espaces investissent des lieux existants, ou sont construits. Ainsi, les espaces modulaires construits, co-financés par du FEDER, ont été le support d'un chantier de formation de 6 mois auquel ont participé 12 jeunes du territoire.
7. **Une communication adaptée avec de nouvelles formes d'animation** permettant de valoriser les retours d'expérience : campagne d'affichage, marketing direct (boitage) vers les habitants des QPV grâce à un partenariat avec les bailleurs sociaux, restitutions, vidéos et portraits, etc. Des articles dédiés au projet sont par exemple disponibles sur la plateforme collaborative du GPV : <http://www.habitantslieuxmemoires.fr/>



Exemple d'une campagne d'affichage réalisée en 2016 :

⁵ Pour en savoir plus : <http://www.citeslab.fr/>

Conseils et points de vigilance

- Le projet du Social Lab est le fruit d'une dynamique collective engagée dès 2013. Il aura fallu trois ans avant le lancement opérationnel en 2016. Cette dynamique collective s'est lancée dans le cadre de l'élaboration du volet économique du projet de territoire du GPV qui a associé, sous formes d'ateliers, de contributions et autres, les acteurs économiques locaux. **Le GPV met l'accent sur l'importance du diagnostic et de la démarche partagée, notamment avec les entreprises et ressources locales.** 40 personnes se sont mises autour de la table pour monter ce projet.
- Sans le soutien de la Région dans la phase amont pré-opérationnelle, et l'effet levier du **FEDER**, le projet n'existerait pas. Il se poursuit aujourd'hui en associant d'autres partenaires.
- Un tel projet, qui s'appuie sur une coordination d'acteurs, demande une **ingénierie volontariste** pour l'animer. Il demande également de définir de nouveaux modes d'animation et de mobilisation, qui s'affranchissent des dispositifs habituels.

Pour en savoir plus : <http://www.surlarivedroite.fr/les-actions/social-lab/>

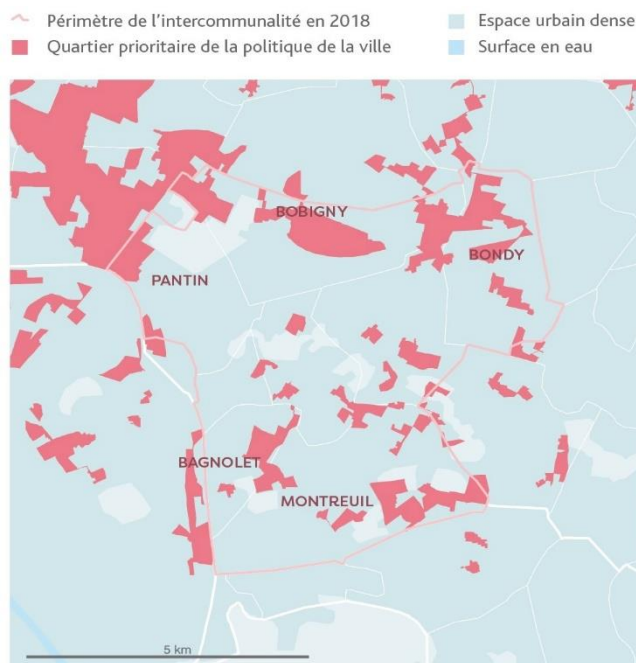
Contacts :

- **GPV : Florence Cossou**, Directrice du GIP Grand Projet des Villes Rive droite : florence.cossou@surlarivedroite.fr.
- **Bordeaux Métropole : Hélène Beaupetit**, Responsable du service Cofinancements et Réseaux : hbeaupetit@bordeaux-metropole.fr
- **Région Nouvelle Aquitaine :**
 - **Stéphane Fuseau**, chargé de mission politique de la ville, Conseil régional Nouvelle Aquitaine : stephane.fuseau@nouvelle-aquitaine.fr
 - **Cynthia Cugat**, Référent Axe 5 (Développement Urbain) PO FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020, Conseil régional Nouvelle Aquitaine : cynthia.cugat@nouvelle-aquitaine.fr

EST ENSEMBLE : « UN TERRITOIRE DE FABRIQUE » EN SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE

Septembre 2017

EN BREF
Région : Ile-de-France
Territoire : Est-ensemble, Seine-Saint-Denis
Outil de mise en œuvre : ITI
Enveloppe fonds européens : 10,4 millions d'euros dont 208 000 euros pour l'accompagnement à la création d'entreprise
Thématique : développement économique



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

Pour la période 2014-2020, Est Ensemble bénéficie du dispositif ITI (Investissement territorial intégré) et a dans ce cadre, défini une stratégie de développement territorial pour répondre aux enjeux de son territoire. Sa stratégie s'articule autour de cinq priorités :

- Faire société dans la diversité
- Être un territoire de fabriques, accueillant les entrepreneurs, les créateurs, la production et les services et multiplier les accès à l'emploi
- Tirer parti des héritages urbains, sociaux, culturels et naturels
- Prendre place dans la métropole
- Organiser les services d'intérêt collectif pour un territoire populaire, écologique et solidaire, et mettre l'innovation au service des inégalités

L'emploi est une des priorités d'Est Ensemble qui souhaite favoriser un retour à l'emploi et vise un équilibre à long terme avec la création de près de 50 000 emplois d'ici 2030.

Dans le cadre de la deuxième priorité « être un territoire de fabrique », Est Ensemble accompagne les mutations du territoire et développe l'attractivité résidentielle et économique de son territoire. Son objectif est que chaque nouveau résident actif ait un emploi. Est Ensemble se donne aussi pour mission de faciliter les parcours en matière d'insertion, d'emploi et de formation de ses habitants. Il soutient également les parcours d'entrepreneurs en accompagnant des créations

d'entreprises et en développant des structures d'accueil. L'objectif est **la création d'entreprises pérennes grâce à un accompagnement solide et de proximité en lien avec les filières historiques du territoire.**

Est Ensemble accueille sur son territoire un grand nombre de petites entreprises et développe notamment des incubateurs pour accompagner leurs créateurs. La Seine-Saint-Denis est un territoire riche de sa diversité, des Français de toutes origines y résident. Situé à Bondy, au cœur du département, le projet Bond'innov accompagne des entreprises et des entrepreneurs en faisant du lien nord-sud un atout au service du développement du territoire Est Ensemble. Par ailleurs, le secteur de l'économie sociale et solidaire est particulièrement présent sur le territoire, et Est Ensemble souhaite le renforcer et le professionnaliser. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet Résonances Nord-Sud.

Exemple d'un projet emblématique : Focus sur Bond'innov

Part FEDER : 500 000 €



L'incubateur Bond'innov est porté par l'association Bondy Innovation, créée en juin 2011. L'idée à l'origine du projet était de valoriser des projets d'entreprenariat en Seine-Saint-Denis et de les accompagner avec l'objectif de créer des emplois et de développer le territoire.

Six membres sont à l'origine du projet : la Ville de Bondy, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, l'Etablissement public territorial Est Ensemble apportent un soutien politique au projet. L'Institut de recherche pour le développement (IRD), la cité des technologies, de la santé et de l'environnement Biocitech et l'Université Paris XIII apportent une expertise scientifique et innovante dans les domaines de la recherche pour le développement, de la biotechnologie et du développement durable.

Bond'innov accompagne trois catégories d'entrepreneurs :

- Les entrepreneurs Nord-Nord : ce sont des entrepreneurs cherchant à se développer en France, notamment sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, et en Europe.
- Les entrepreneurs Nord-Sud : ce sont des entrepreneurs ayant leur siège en France mais qui ont un lien avec le Sud, en termes de



Le campus de l'innovation pour la planète de l'IRD (Sciences au Sud) à Bondy (93140) © Bond'Innov

marchés ou de fournisseurs par exemple. Ces entrepreneurs sont pour la plupart issus des diasporas, implantés en Seine-Saint-Denis et souhaitent être utiles à leur pays d'origine.

- Les entrepreneurs Sud-Sud : cet accompagnement n'est pas concerné par le FEDER ; il s'agit d'accompagner des projets implantés au Sud (pays de la zone intertropicale et de la Méditerranée hors Europe) et souhaitant participer au développement économique local.

Les entreprises accompagnées sont sélectionnées suite à des appels à projet ou des concours tels que le concours French Tech, organisé par Bpifrance. Les critères de sélection sont les suivants : le caractère innovant du projet (innovation technologique, sociale, sociétale...) ; le potentiel de développement économique sur la Seine-Saint-Denis, la région Ile-de-France, et/ou dans les pays du Sud ; être en début de parcours entrepreneurial.

L'accompagnement proposé par Bond'innov est de deux ans. Une fois le projet de création d'entreprise sélectionné, l'accompagnement se structure en deux étapes :

- La première étape, « le programme émergence », dure en moyenne six mois ; l'entrepreneur est accueilli au sein de l'incubateur et les chargés de projet l'aident à monter son business plan et à préparer un pitch de présentation de son projet à destination des bailleurs.
- La deuxième étape, « la phase développement », est plus opérationnelle ; il s'agit pour l'entrepreneur de rechercher des financements, des clients et de prouver qu'il est en capacité de monter une équipe.

En plus de ce soutien individualisé, Bond'innov propose un dispositif d'accompagnement à distance. Des outils, des méthodologies et des bases de données sont mis à disposition des entrepreneurs et permettent à ces derniers d'accéder à l'offre de l'incubateur à distance et au moment où ils en ont besoin. Cet accompagnement à distance permet de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque entrepreneur.

Perspectives

Bond'innov va lancer un nouvel appel à projet pour proposer un nouveau dispositif d'accompagnement spécifiquement dédié aux entrepreneurs de la diaspora malienne pour développer leur projet en lien avec le Mali.

Résultats

75 projets de création d'entreprises ont été accompagnés, suite à des appels à projet ou des concours comme le concours French Tech, organisé par Bpifrance.

De nombreuses entreprises ont été créées dans des domaines variés et innovants. Dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, l'entreprise *Adika*, par exemple, développe des logiciels pour les systèmes de santé en Afrique. Dans le domaine de l'agronomie, l'entreprise *Koumen* valorise par exemple les ressources agricoles de la Côte d'Ivoire et transforme industriellement des noix de cajou ivoiriennes. Dans le secteur des énergies propres, l'entreprise *Merci Soleil* propose, elle, un kit d'accès à l'énergie solaire pour les pays africains.

Points de vigilance et préconisations

- L'accompagnement des entrepreneurs fait appel à des compétences multiples : il est d'une part nécessaire d'acquiescer la confiance des entrepreneurs. Les projets d'entreprenariat sont des aventures personnelles et humaines, il faut faire preuve de capacités d'écoute et de soutien importantes. D'autre part, il est indispensable de tisser des relations avec les bailleurs et financeurs et d'être en capacité de rendre des comptes dans la durée.
- Le financement de l'incubateur : les structures qui parviennent à se maintenir sont pour la plupart financées par leurs fondateurs. Cela n'est pas le cas de Bond'innov, qui doit donc rechercher des financements auprès d'acteurs publics comme privés. Une contribution symbolique est demandée aux participants, le retour financier n'est pas assuré pour l'incubateur, qui se considère pourtant comme le premier investisseur de ces projets. Le recours aux fonds européens permet de lever cet obstacle financier ; l'Europe a aussi permis de financer les études de faisabilité de l'incubateur.

Principales conditions de réussite

- Un accompagnement individualisé des entrepreneurs complété par un accompagnement à distance.
- Un accompagnement assuré par des chargés de projet formés et expérimentés dans le domaine de la création et/ou de l'accompagnement d'entreprises.
- Un incubateur inclusif, vertueux pour les entrepreneurs mais aussi pour ce « territoire-monde » qu'est la Seine-Saint-Denis.
- Un incubateur unique en France, prenant en compte la spécificité des projets accompagnés et la double attache et culture des entrepreneurs, habitant dans les quartiers tout en conservant un lien étroit avec leur pays d'origine.
- Une crédibilité des projets accompagnés grâce à la présence de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans l'incubateur.
- Une formation financièrement accessible : une contribution symbolique est demandée aux entrepreneurs, après la fin de leur période d'incubation, une fois que leur entreprise est lancée.

Exemple d'un projet emblématique : Focus sur Résonances Nord-Sud

Part FSE : 120 000 € (montant prévisionnel)

Coût total estimé de l'opération : 264 500 €

Le projet Résonances Nord-Sud s'inscrit dans le cadre de la priorité « une fabrique économique et d'innovations » du projet de territoire d'Est Ensemble et cible le développement d'activités économiques.

Opérationnel depuis 2015, le projet Résonances Nord-Sud propose un **dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise aux personnes issues de la diaspora africaine habitant le territoire Est Ensemble**. Si des dispositifs similaires existent déjà en France et dans certains pays africains, la spécificité de Résonances Nord-Sud réside dans la mise en relation des deux continents. Les entreprises créées sont par exemple implantées sur le territoire francilien tout en étant reliées au continent africain en termes de marché-cible et/ou de fournisseurs.

Quatre partenaires complémentaires sont à l'origine du projet : le SIAD, association de solidarité internationale soutenant le développement économique durable de l'Afrique, l'EPT Est Ensemble, l'ADIE, association favorisant l'accès au crédit bancaire pour la création d'entreprise et COFIDES Nord-Sud, organisme se portant garant auprès de porteurs de projets en Afrique. Le SIAD porte le projet au quotidien mais les autres partenaires sont impliqués dans la gouvernance du projet (comités techniques et de pilotage par exemple) et participent donc aux prises de décisions stratégiques.

Résonances Nord-Sud propose un accompagnement de six mois qui s'organise autour de deux actions complémentaires :

- **Une formation de 120 heures** dont le but est de donner aux participants « un bagage théorique et méthodologique », grâce à des cours portant par exemple sur la comptabilité, le marketing, le statut juridique des structures de l'ESS etc. Ces 120 heures de formation sont assurées par des experts externes et par le SIAD.
- **La formalisation du projet de création d'entreprise via le business plan**, les participants travaillent davantage en autonomie mais sont épaulés par des experts, notamment juridiques et financiers. Deux « meet-up challenges » sont organisés entre les experts et les participants, le premier à mi-parcours et le deuxième au terme des six mois.

Tout au long de la formation, les participants bénéficient d'un **accompagnement personnalisé** de la part de bénévoles qui suivent les porteurs de projet et leur plan d'action. Résonances Nord-Sud accueille deux promotions de créateurs d'entreprise par an.



Source : <http://resonances-nordsud.org/je-porte-un-projet/>

L'accompagnement mené par Résonances Nord-Sud suit plusieurs étapes :

- Appel à candidature via une communication active, basée notamment sur les réseaux sociaux
- Organisation d'« ateliers de détection » de talents afin de recruter des personnes issues des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)
- Appel à bénévoles sur les réseaux sociaux et/ou candidatures spontanées de la part des bénévoles pour l'accompagnement des créateurs
- Organisation de séances de speed dating pour « matcher » les porteurs de projet et les bénévoles susceptibles de les accompagner.

Les bénéficiaires du projet sont pour la majorité implantés sur le territoire francilien mais conservent de nombreux liens avec leur territoire d'origine, liens qui représentent un atout économique. La moyenne d'âge varie en fonction des promotions mais, dans la majorité des cas, les participants ont entre 25 et 45 ans. Ils sont généralement diplômés du supérieur. A noter que la dernière promotion est composée uniquement de femmes. Les entreprises sont créées dans des domaines aussi variés que la mode, les cosmétiques, l'agriculture, l'entrepreneuriat avec la création de tiers lieux, les applications numériques...

Perspectives

Résonances Nord-Sud développe un projet de plateforme digitale pour agréger à court terme différentes informations susceptibles d'intéresser le public-cible des diasporas africaines, mais aussi, à plus long terme, digitaliser l'offre d'accompagnement pour toucher un nouveau public, notamment ne vivant pas en Ile-de-France (e-learning).

Résultats (depuis mars 2015)

- Accompagnement de 4 promotions d'entrepreneurs
- 150 porteurs de projet soutenus en 2016
- 170 porteurs de projet sensibilisés à la création d'entreprises sociales Nord-Sud lors d'ateliers de détection des talents en 2016
- 40 projets accompagnés et 8 entreprises créées

- Organisation d'un Pop-Up store pour mettre en avant les initiatives solidaires et permettre au grand public de comprendre les enjeux de l'Economie sociale et solidaire Nord-Sud en septembre 2016

Points de vigilance et préconisations

- **La mobilisation des porteurs de projet issus des QPV** : seulement 30% des créateurs proviennent des QPV. Pour faire connaître le projet résonances Nord-Sud à de nouveaux publics, des ateliers de détection de talents sont organisés sur une demi-journée. Pour cela, Résonances Nord-Sud s'appuie sur les maisons de quartiers et les associations implantées dans les quartiers prioritaires. Toutefois, ce n'est pas parce que les candidats sont issus des QPV qu'ils seront sélectionnés, le critère principal de sélection reste le projet d'entreprise.
- **La recherche de financement** : le positionnement atypique de Résonances Nord-Sud, agissant sur un double territoire France-Afrique, leur permet de se démarquer d'autres projets mais est également une source de complexité pour mobiliser des financeurs, des bailleurs par exemple. Le recours aux fonds européens permet de lever cet obstacle financier.

Principales conditions de réussite

- La combinaison d'un accompagnement individuel et personnalisé des créateurs d'entreprise
- Un accompagnement assuré par une diversité d'acteurs : formateurs, bénévoles, experts externes présents à la fois en France et en Afrique
- La création d'une communauté : les créateurs accompagnés peuvent à leur tour aider de futurs créateurs d'entreprise
- Une formation financièrement accessible : une contribution de 250 euros est demandée aux participants alors que la formation présente un coût réel d'environ 4000 euros
- Un soutien financier et matériel de la part d'Est Ensemble : mise à disposition de locaux à proximité d'autres acteurs économiques, favorisant ainsi les synergies avec des entreprises.

Contacts :

- Bond'innov : **Ninon Duval Farré**, directrice de l'incubateur : nduval@bondinnov.com, 01 48 02 55 69
- Résonances Nord-Sud : **Mélissa Etoke**, coordinatrice du projet : melissa.etoke@resonances-ns.org, 09 53 19 16 03
- Est Ensemble : **Juliette Limouzin**, chargée de mission affaires européennes : Juliette.Limouzin@est-ensemble.fr, 01 79 64 52 56

UNE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Juillet 2017

EN BREF

Région : Grand Est

Territoire : Eurométropole de Strasbourg

Outil de mise en œuvre : ITI urbain

Enveloppe fonds européens : 7,5 M€ de FEDER et 5,4M€ de FSE-Etat (enveloppe globale)

Thématiques :

Inclusion sociale et urbaine
Développement économique

— Périmètre de l'intercommunalité en 2018
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville

■ Espace urbain dense
■ Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie Strasbourg Eco 2030

L'Eurométropole de Strasbourg, créée le 1^{er} janvier 2015, est composée de 33 communes. 60% de la population est concentrée dans la ville de Strasbourg. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), un chômage structurel massif alimente une forte précarité sociale :

- Le taux de chômage des 15-64 ans dans les quartiers prioritaires est supérieur de 11,7 points au taux moyen de Strasbourg (28,9% contre 17,2% en 2011)⁶
- Les 15-24 ans constituent la catégorie de population la plus touchée par ce phénomène (41,8% pour une moyenne à Strasbourg de 29,1%)⁷.

L'Eurométropole a donc choisi de **faire du développement économique et de l'emploi une priorité politique**. Elle a ainsi élaboré une stratégie économique fondée sur le partenariat : la

⁶ <http://www.eurooptimist.eu/wp-content/uploads/2015/10/Fiches-FSE.pdf>

⁷ <http://www.eurooptimist.eu/actualites/strasbourg-appel-a-projets-emploi-jeunes>

Stratégie Eco 2030, « un territoire à faire grandir ». Cette stratégie a été définie en 2015 et vise à la création de 27 000 emplois à l'horizon 2030.

Pour la période de programmation 2014-2020, l'Eurométropole a mis en place un Investissement territorial intégré (ITI) mobilisant deux fonds européens dont elle a la gestion. La stratégie urbaine intégrée mise en place dans le cadre de cet ITI vise à **faire le lien entre solidarité et cohésion sociale et territoriale d'une part et développement économique et compétitivité du territoire d'autre part**. L'Eurométropole est organisme intermédiaire pour le FEDER avec une gestion déléguée d'une enveloppe de 7,5 millions d'euros par la Région et pour le FSE national avec une enveloppe de 5,4 millions d'euros ; ces deux fonds contribuant à la mise en œuvre de la stratégie ITI, elle-même reposant sur la Stratégie Eco 2030.

L'atout de l'Eurométropole de Strasbourg est d'articuler sa stratégie économique globale et sa stratégie urbaine intégrée en utilisant les différentes sources de financement possibles au service du développement de son territoire. Les fonds européens FEDER/FSE sont prioritairement dédiés à des projets menés sur les quartiers prioritaires politiques de la ville.

Exemple d'une opération emblématique : le projet KeeSeeK

Coût total : 370 000 €

Part FEDER : 185 000 €



Le projet « KeeSeeK » s'inscrit dans le cadre de l'ITI de l'Eurométropole de Strasbourg et propose de faciliter la mobilité des salariés et d'attirer de nouveaux talents en associant un logement temporaire à l'offre d'emploi. La subvention FEDER intervient sur la création et le développement de la plateforme.

Opérationnelle depuis 2015, la plateforme ToitChezMoi, propose une solution d'hébergement en échange de service. Après quatre mois de mise en service, les fondateurs de la plateforme ont constaté que les postulants étaient majoritairement des personnes en recherche d'emploi, des étudiants, des employés en CDD ; c'est-à-dire des personnes ayant des besoins complémentaires en matière de logement et d'emploi. Ainsi ils ont eu l'idée de mettre en place une plateforme spécialement dédiée aux questions de l'emploi et du logement : « KeeSeeK ».

Première plateforme de recrutement associant le logement temporaire à l'emploi, KeeSeeK met en relation des offres de logements meublés avec des offres d'emploi internes ou externes. KeeSeeK met ainsi en relation les employeurs, les personnes en recherche d'emploi et les loueurs d'appartements meublés. L'objectif est de favoriser la mobilité professionnelle des personnes en recherche d'emploi en leur proposant un logement temporaire à proximité de leur lieu de travail. Ce logement facilite la mobilité et permet au salarié d'accepter l'emploi et de s'implanter sur le bassin de l'emploi. KeeSeeK cible prioritairement certaines catégories de personnes : les individus ayant une activité saisonnière, les étudiants, les salariés de grands groupes, les personnes ayant une activité nomade (VRP, commerciaux), les personnes en reconversion professionnelle. Ce service unique facilite ainsi l'intégration des salariés recrutés ou mutés. KeeSeeK permet

également aux employeurs de recruter plus rapidement et plus facilement de nouvelles personnes selon leurs besoins et aux loueurs d'obtenir un complément de revenu garanti et légal. L'employeur peut régler le loyer de son salarié (avantage en nature) chaque mois.

Le logement prêt à l'emploi

Comment ça marche

Trouvez un emploi avec un logement temporaire

Lieu : ville, code postal ou région 20 km Trouvez un job

Nos dernières annonces d'emploi avec logement

Comment ça marche

Plateforme KeeSeek

Résultats

Actuellement les plateformes comptent 180 000 utilisateurs, l'objectif est d'atteindre 400 000 d'ici 2018.

Les facteurs de réussite du projet

- Une utilisation de KeeSeek gratuite pour les demandeurs d'emploi
- Les employeurs disposent quant à eux de plusieurs types d'abonnement, selon leur besoin
- Des frais de services sont facturés aux loueurs sur chaque réservation
- Un projet soutenu par un ensemble d'acteurs complémentaires : des employeurs tels que le groupe ORPEA, des loueurs d'appartements meublés tels que les CROUS, le FEC, l'UNHAJ ou Gîtes de France et des acteurs associatifs et institutionnels tels qu'Action Logement, Pôle Emploi, l'Eurométropole de Strasbourg ou l'Union européenne à travers le FEDER...
- Un projet reposant sur la confiance : les demandeurs d'emploi n'ont pas besoin de présenter de garantie de solvabilité pour accéder à un logement.

Exemple d'une opération emblématique : le projet Activ'Action au sein du Quartier des Ecrivains

Coût total estimé de l'opération : 53 000 €

Part FSE national (sollicité) : 26 500 €

Financé par le FSE national, le projet Activ'Action rassemble une communauté de personnes en recherche d'emploi. Grâce à l'organisation d'ateliers diversifiés, les participants retrouvent confiance en eux, facilitant ainsi leur retour à l'emploi.

Un projet articulant FSE et contrat de ville

L'Eurométropole de Strasbourg gère une subvention globale de 5,4 millions d'euros de FSE national. Cette enveloppe se concentre sur cinq dispositifs dont un est spécifiquement dédié à la mise en place d'actions en faveur des publics très éloignés de l'emploi pour une meilleure insertion sociale et professionnelle visant notamment les QPV (dispositif 3). Afin de donner un effet levier et de trouver des solutions de financement pour des projets spécifiques dans les quartiers, la Cellule FSE de l'Eurométropole s'associe à l'instruction des dossiers contrat de Ville.

Le contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg met d'ailleurs l'accent sur l'emploi, en raison du fort taux de chômage dans les QPV, notamment des jeunes de 15-24 ans.

Le projet Activ'Action est né en réponse à ce constat et se structure autour de deux actions mises en œuvre par l'association éponyme :

- L'association propose aux habitants du quartier des Ecrivains des **ateliers de valorisation**, afin de faire de la période de chômage une période constructive et utile aux individus en les aidant à retrouver le chemin de l'emploi.
- Activ'Action propose également une action de **nouvelles méthodes de recrutement non-discriminatoires** et d'accompagnement des volontaires en service civique afin de développer et de valoriser les compétences des jeunes issus des QPV, d'augmenter leur employabilité et de les préparer à l'entrée dans la vie active (préparation aux entretiens d'embauche par exemple).

De façon générale, Activ'Action propose une offre d'ateliers riche et diversifiée : Activ'Boost, pour lutter contre les risques psycho-sociaux liés au



chômage ; Activ'Up, pour lever les freins à la prise d'initiative et concrétiser des projets ; Activ'Jump pour valoriser les compétences utilisées lors d'actions du quotidien et définir en quoi elles sont des opportunités pour un employeur potentiel ; Activ'Drink, pour créer du lien social et mettre ses compétences au service des projets des autres membres ; Activ'Citoyen, pour créer un projet citoyen avec d'autres Activ'Acteurs (collecte de vêtements, sensibilisation au gaspillage alimentaire...).

Activ'Action met l'accent sur la dimension collaborative de son projet. Les participants aux ateliers sont encouragés à s'investir ; ils peuvent être formés pour animer eux-mêmes des ateliers, être force de proposition pour créer de nouveaux ateliers et développer leur propre projet au sein d'Activ'Action.

Facteurs contribuant à la réussite du projet

- La territorialisation du FSE national sur les QPV, en articulation avec le contrat de ville.
- Un territoire pilote en matière de projets portant sur le développement économique et sur l'emploi : la convention territoriale du QPV Quartiers-ouest (« Ecrivains ») stipule que 50 % des actions recevables dans ce contexte doivent porter sur l'accompagnement des personnes vers l'emploi à travers des actions de remobilisation, de formation et d'insertion. Le Service public de l'emploi a proposé de retenir les Quartiers-ouest comme site expérimental propice au développement d'expériences innovantes sur ce site.
- Un fort ancrage territorial et une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés : divers acteurs locaux (Mission Locale, Régie de Quartier, Pôle Emploi, Equipe de Prévention Spécialisée, Service du développement économique, structure d'insertion socio-pro du Quartier des Ecrivains...) travaillent en partenariat et participent au développement du projet du contrat de ville.

Contacts :

- KeeSeek : **Marie Mahe**, gérante de la société : marie.mahe@keeseek.com
- Activ'Action : **Fabien Schmitt**, président de l'association : fabien@activation.org
- Eurométropole de Strasbourg :
 - **Charline Fabius**, Chargée de mission FSE : charline.fabius@strasbourg.eu
 - **Fanny Loux**, animatrice cellule FEDER : fanny.loux@strasbourg.eu

L'INNOVATION SOCIALE EN SOISSONNAIS : LE POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE ALISS

Août 2018

EN BREF

Région : Hauts-de-France

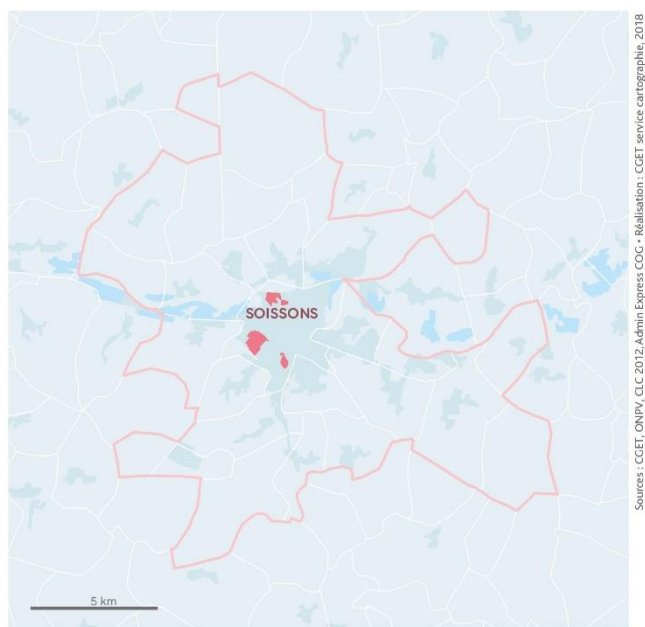
Territoire : Communauté d'agglomération du Soissonnais

Outil de mise en œuvre : Investissement territorial intégré

Enveloppe fonds européens : 4 850 000 euros, pour l'ensemble de la stratégie urbaine intégrée

Thématiques : Développement économique et Economie Sociale et Solidaire (ESS)

— Périimètre de l'intercommunalité en 2018
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville
■ Espace urbain dense
■ Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

L'ex-Région Picardie, désormais Région Hauts-de-France, a choisi, dans le cadre de son programme opérationnel FEDER-FSE, de mettre en place d'investissements territoriaux intégrés (ITI) destinés à renforcer le lien agglomération-quartiers prioritaires et le lien agglomération-centralité. Ils bénéficient d'une enveloppe de 35 millions d'euros (FEDER et FSE), fléchés vers les axes suivants :

- Économie, recherche, innovation (4 millions d'euros)
- Accès au numérique (0,4 millions d'euros)
- Économie décarbonnée énergie (3 millions d'euros)
- Économie décarbonnée mobilité (8 millions d'euros)
- Risques et valorisation des ressources naturelles (5 millions d'euros)
- Développement des compétences (1,5 millions d'euros)
- Inclusion sociale et urbaine (12,5 millions d'euros)

Le Conseil régional de l'ex-Picardie a sélectionné plusieurs territoires porteurs de ces investissements territoriaux intégrés, dont la Communauté d'agglomération du Soissonnais.

L'enveloppe attribuée au territoire soissonnais, au titre de l'ITI, s'élève à 4,850 millions euros, répartis sur différents axes, et notamment sur l'axe « Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences » (axe 6 du programme opérationnel Picardie). Cet axe intègre

le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). En effet, l'ESS, créatrice potentielle d'emplois à l'échelle régionale, est une des priorités des Hauts-de-France. La priorité d'investissement 9v vise plus précisément à la « promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi ». L'objectif spécifique relatif à cette priorité étant d'augmenter les créations et le taux de survie des entreprises du secteur de l'ESS.

La Région a donc lancé deux appels à projets permanents sur ce thème : le premier consacré à « la création d'entreprises ESS », le second pour « soutenir le développement et la consolidation des entreprises d'ESS ». Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Soissonnais a déposé plusieurs projets, parmi lesquels le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) « ALISS ». Le projet du PTCE du Soissonnais a été financé au titre de l'axe 1 « Compétitivité », à hauteur de 120 000 euros pour trois ans. « ALISS » a ensuite été porteur de deux projets financés dans le cadre de l'ESS : la création d'une régie de quartier et la création d'un pôle de mobilité durable.

Exemple d'un projet emblématique : le PTCE ALISS

Aux origines du projet : un projet porté par les acteurs économiques du territoire

En juin 2015, des acteurs économiques du Grand Soissons se réunissent lors des Assises du développement économique du Soissonnais, organisées par la Communauté d'agglomération. Ils créent alors ALISS, l'« Association pour l'Innovation Sociale en Soissonnais ». L'objectif : amener les acteurs locaux à s'exprimer face aux enjeux et problématiques du territoire. Le Grand Soissons n'a en effet aujourd'hui plus de filière économique structurante mais présente d'importants besoins sociaux, en particulier au sein des quartiers prioritaires, dont les habitants sont davantage touchés par le chômage. L'ESS offre donc un potentiel de développement significatif pour le territoire. L'entreprise d'insertion « La Blanchisserie Centrale » et la société coopérative « Le Relais », deux acteurs clés de l'ESS s'adressant notamment à des publics en exclusion, sont d'ailleurs bien implantées sur le territoire.

En 2016, l'association dépose un dossier pour obtenir le label « PTCE », Pôle Territorial de Coopération Économique, avec le soutien de la Communauté d'agglomération du Soissonnais, la Ville de Soissons et la Région des Hauts-de-France.

Le label est finalement obtenu et le Pôle compte désormais une quarantaine d'adhérents : des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des entreprises classiques, des indépendants et associations etc. Un véritable écosystème local se mobilise pour favoriser l'émergence de projets répondant à des besoins non pourvus du territoire.

ALISS : un stimulateur de projets d'ESS

Ce PTCE permet un processus d'émergence de projets en plusieurs étapes :

1. Une veille permanente sur les besoins du territoire, pour comprendre les problématiques locales existantes
2. L'identification d'une problématique locale et d'un projet potentiel pouvant y répondre

3. Une modélisation du projet, via des groupes de travail thématiques et des enquêtes sur le terrain auprès des acteurs locaux concernés
4. La validation du projet par les acteurs du terrain
5. Une expérimentation, étude de faisabilité et recherche de premiers financements
6. Le lancement du projet si l'expérimentation a fonctionné

Le PTCE permet ainsi d'identifier des projets pour lesquels il n'y a au départ pas de porteurs. Une fois le projet modélisé, le PTCE lance un appel à candidatures afin de sélectionner des candidats. Le porteur rejoint alors le projet dès la phase d'expérimentation. Il peut donc s'approprier progressivement le projet et en devient le co-créateur.

La durée de chacune de ces phases est variable en fonction des projets mais le cycle de développement d'un projet est en général d'un an et demi. Les groupes de travail thématiques sont composés des acteurs locaux et adhérents liés à la thématique. Ils se réunissent une fois par mois et sont composés de 5-6 personnes.

Les premiers résultats

Trois structures et une quarantaine d'emplois ont déjà été créés sur le territoire :

- Une régie de quartier visant à améliorer le cadre de vie des habitants (Réaliss) : création de 19 emplois en insertion et de 3 postes d'encadrement
- Un garage solidaire (Axo'Meca) proposant des réparations et ventes de véhicules à des personnes aux revenus modérés : création de 6 emplois en insertion et de 2 postes d'encadrement
- Un atelier de tri des déchets alimentaires (les Ateliers de Taux) : création de 10 emplois en insertion et de 2 postes d'encadrement

Trois autres projets sont en train de mûrir, soit un potentiel de création de 70 emplois en 2019. La création d'emplois directs n'est qu'une des conséquences positives de cette action, parmi d'autres. Par exemple, une déchetterie professionnelle, projet porté par le PTCE, va prochainement créer plusieurs emplois, mais va surtout proposer une offre de services aux acteurs du territoire, répondre à des enjeux environnementaux et *in fine* rendre le territoire plus attractif pour les professionnels.

Points de vigilance et préconisations

- Être en capacité de prendre le temps de construire un modèle économique viable, au-delà des subventions reçues et de rendre autonome le PTCE : des réflexions sont en cours pour lancer un nouveau modèle au printemps 2019, qui serait en partie fondé sur un nouveau statut (SCIC⁸).
- Être en capacité de mobiliser les acteurs locaux et de développer l'innovation sociale : pour créer une dynamique, il faut lancer des projets qui vont répondre aux objectifs de création d'emploi et de développement économique du territoire.

⁸ Société coopérative d'intérêt collectif

- Être en capacité de créer de la confiance : pour cela il faut associer l'ensemble des acteurs concernés à la démarche et travailler avec les « influenceurs » du territoire, des personnes ou structures bien implantées sur le Soissonnais et écoutées par les acteurs locaux.

Principales conditions de réussite

- Un ETP spécifiquement dédié à l'animation du réseau et à l'accompagnement et émergence de projets : le PTCE a recruté un coordinateur aux compétences multiples et ayant une expérience d'entrepreneur.
- Un accompagnement des projets et porteurs à 100% : le PTCE s'engage sur un résultat, le nombre d'emplois créés, et non uniquement sur le nombre de projets accompagnés.
- Un réseau d'acteurs locaux et d'adhérents diversifié (entreprises locales, associations, entreprises d'insertion...) et investis dans la vie du réseau.
- Une logique de partage inter-acteurs : un adhérent bailleur social peut par exemple mettre à disposition d'un projet, un local durant la phase d'expérimentation. En retour, les acteurs bénéficient de l'ingénierie du réseau et de la mise en relation avec d'autres acteurs.
- Un suivi des projets post-crédation : l'objectif du PTCE est avant tout de pérenniser les emplois créés et de mettre les projets en relation les uns avec les autres.

Financements

L'ITI est mobilisé uniquement pour certains projets portés par le PTCE. Pour le moment, il s'agit de la régie de quartier et du garage solidaire. 25 000 euros par projet ont été reçus. D'autres financements sont possibles : des aides à l'émergence de projets ESS, des financements dans le cadre des contrats de ville, des financements de la Direccte, du Département etc.

Contacts :

- **Antoine Vagnon**, Coordinateur ALISS, avagnon@ptce-aliss.org, 09 82 37 31 21
- **Thérèse Le Van**, Directrice Politique de la Ville – Référente ITI, tlevan@agglo-soissonnais.com, 03 23 53 80 23
- Pour en savoir plus : <http://ptce-aliss.fr/>

LE NUMERIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE A FLERS AGGLO

Septembre 2017

EN BREF

Région : Normandie

Territoire : Flers Agglo

Outil de mise en œuvre : ITI urbain

Enveloppe fonds européens : 3,4 millions d'euros dont 350 000 € pour l'objectif spécifique OT2 - OS 6 : Augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne

Thématiques :

Tourisme

Aménagement urbain

Numérique

— Périmètre de l'intercommunalité en 2018
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville
■ Espace urbain dense
■ Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie de développement territorial de Flers Agglo

La Communauté d'agglomération du Pays de Flers bénéficie d'une enveloppe de 3,4 millions d'euros de FEDER dans le cadre de l'Investissement territorial intégré (ITI) afin de financer des projets dans les domaines du transport durable et de l'intermodalité, du numérique et de la réhabilitation à vocation énergétique des logements sociaux.

La Communauté d'agglomération s'est agrandie au 1^{er} janvier 2017. Elle compte désormais 42 communes, dont quatre pôles urbains : **Athis-de-l'Orne, Briouze, Flers et La Ferté-Macé**. Flers Agglo souhaite développer l'attractivité de son territoire et l'ITI est un des outils au service de sa stratégie de développement territorial.

La Ville de Flers, avec l'appui de la Communauté d'agglomération, s'est engagée dans un processus de redynamisation de l'espace urbain afin de rendre son centre-ville plus attractif. Trois volets ont été définis pour répondre à cet objectif :

- L'aménagement du centre-ville
- La maîtrise du patrimoine immobilier commercial
- L'animation et la promotion du cœur de ville

Le tourisme figure également parmi les priorités contribuant au développement et à l'attractivité du territoire, notamment depuis l'agrandissement de l'agglomération qui lui permet aujourd'hui de disposer de nouveaux atouts en matière de tourisme : la Suisse Normande, le site de la Roche d'Oëtre, le marais du Grand Hazé.

Flers Agglo a choisi de placer le numérique, une des thématiques soutenues par l'ITI, au cœur de sa stratégie de développement territorial et touristique. Elle développe des applications numériques gratuites, accessibles à tous et complémentaires les unes des autres, pour répondre aux attentes des visiteurs de plus en plus connectés et souhaitant vivre des expériences. Par ailleurs, ces applications offrent aux habitants de l'agglomération un nouveau regard sur leur espace de vie, tout en valorisant la ville et son patrimoine. Les applications conçues dans le cadre des projets « Flers virtuel » et « Flers 3D Cœur de Ville » sont de véritables outils au service du développement territorial de l'Agglomération. Il s'agit aussi de donner une image dynamique et moderne.

La mobilisation des acteurs locaux pour co-élaborer les contenus est un des facteurs de réussite du projet mené par Flers.

Focus sur une opération emblématique : Le projet Flers virtuel 2 : le château

Coût total : 31 327, 50 €

Montant FEDER : 15 663,75 €

Souhaitant mettre en valeur son patrimoine local, la Communauté d'agglomération du Pays de Flers a proposé, fin 2014, la **création d'un outil numérique permettant de se replonger dans l'histoire du centre-ville de Flers et d'un de ses monuments les plus anciens : le château.** Les applications sont accessibles par téléchargement ainsi que sur tablettes à l'Office de tourisme de Flers et, depuis 2016, à l'accueil du musée du château.

Le projet « Flers virtuel 2 : le château » fait suite à une première application « Flers Virtuel 1 : du 19^{ème} siècle à aujourd'hui » financée dans le cadre du programme Interreg RECREATE. Cette première application permet de (re)découvrir le centre-ville de Flers et son évolution depuis le début du 20^{ème} siècle. Les reconstitutions en 3D offrent une nouvelle vision de la ville, qui fut partiellement détruite par les bombardements de 1944. L'application, intuitive et ludique, est adaptée à tous, notamment aux enfants et aux enseignants susceptibles de l'utiliser comme un outil pédagogique. L'application a été primée au Forum Tourisme Numérique de Deauville (2016).



L'application « Flers Virtuel 2 : le château » offre à ses utilisateurs la possibilité de découvrir les œuvres du musée directement sur leur téléphone. Un flash code permet un accès direct aux informations disponibles sur chaque œuvre et un film d'animation offre, aux visiteurs de l'application, l'occasion de visualiser le château tel qu'il était au Moyen-âge.

Ces applications, développées dans le cadre du projet Flers virtuel, mettent en valeur le patrimoine local, rendant ainsi le territoire de l'agglomération plus dynamique et attractif, à la fois pour les touristes et pour la population. En plaçant l'histoire au cœur du territoire, ces applications apportent une autre lecture. Ces outils rendent la culture accessible au plus grand nombre, notamment aux personnes à mobilité réduite n'ayant pas accès au château. Les applications peuvent également servir de support pour des activités de médiation culturelle à destination des maisons de retraite ou des maisons d'activités (lieux de rencontre proposant des activités ludiques et éducatives aux habitants) du territoire par exemple.

Résultats

Nombre de téléchargements au 31 août 2017 :

- 636 pour « Flers Virtuel visite de la ville »
- 1013 pour « Flers Virtuel le château »

Impact sur la politique de développement touristique de Flers agglo

L'impact sur la fréquentation du musée est pour le moment modéré. Le musée a réouvert ses portes en 2016 après quelques années de travaux. L'équipe de médiation utilise le film produit dans l'application comme introduction à la visite. La communication sur l'application va être renforcée dès la saison prochaine. Si les visiteurs ne viennent pas pour les applications, ils apprécient l'outil, qui est ainsi « un plus » apporté à la politique de développement touristique de l'agglomération.

Focus sur une opération emblématique : Le projet Flers 3D Cœur de Ville

Coût total : 14 850 €

Montant FEDER : 7 425 €

La Ville de Flers et Flers Agglo ont la volonté d'impliquer les citoyens dans l'aménagement du cœur de ville de Flers. Pour cela, les habitants doivent être capables de visualiser les futurs aménagements et projets urbains.

L'application numérique « Flers 3D Cœur de Ville » permet à tous les citoyens de se représenter concrètement le projet de



rénovation urbaine dans lequel la Ville est engagée. L'application est également un outil d'aide à la décision des élus locaux qui, grâce à un retour rapide des habitants, peuvent aisément apporter les modifications nécessaires au projet. « Flers Cœur de Ville » est ainsi un outil de communication innovant, facilitant à la fois la compréhension citoyenne, l'implication des habitants dans la création de la ville de demain et la prise de décisions des élus locaux.

Résultats

Impact sur la politique d'aménagement du centre-ville : L'application a été un véritable outil de médiation avec les commerçants et les particuliers pendant la période des travaux dans le centre-ville. Elle a aussi permis quelques ajustements du projet d'aménagement.

Contact :

- **Emmanuelle Saily**, Chargée de mission développement économique, Direction de l'Attractivité du Territoire - Flers Agglo, Tél : 02.33.98.19.71 - 06.78.24.05.56 - Courriel : esaily@flers-agglo.fr

UNE STRATEGIE TERRITORIALE NUMERIQUE POUR L'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Mars 2017

EN BREF

Région : Ile-de-France

Territoire : Communauté
d'agglomération Roissy Pays de France

Outil de mise en œuvre : ITI urbain

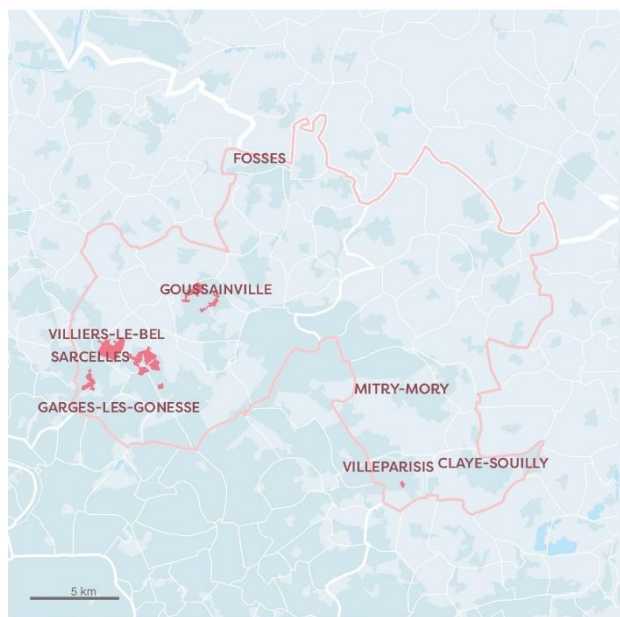
Enveloppe fonds européens : 7 837 223
€ (4 354 772 € de FEDER et 3 482 451 €
de FSE) pour l'intégralité de l'ITI

Thématiques :

Numérique

Développement économique

— Périmètre de l'intercommunalité en 2018
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville
■ Espace urbain dense
■ Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

Créée au 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération (CA) Roissy Pays de France compte 42 communes pour 350 000 habitants, sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne. Elle est le résultat de la fusion de plusieurs intercommunalités, dont la CA Val de France, porteuse d'un Investissement territorial intégré (ITI) au titre de la programmation 2014-2016 des fonds européens.

Ce vaste territoire bénéficie de la présence de l'aéroport international Paris – Charles de Gaulle et celui du Bourget va connaître de nombreux projets d'envergure tels qu'Europacity, l'International Trade Center, les gares de la ligne 17 du Grand Paris Express etc. ce qui en fait un territoire stratégique du Grand Paris.

Malgré cette dynamique économique et démographique, c'est aussi un territoire fragilisé. Le taux de chômage est parmi les plus importants d'Ile-de-France et le tissu entrepreneurial composé de très petites entreprises qui restent fragiles. Sur le territoire de l'ancienne agglomération Val de France, qui rassemblait des communes de Sarcelles, Villiers-le-Bel, Arnouville, Garges-lès-Gonesses,

Gonesse et Bonneuil-en-France, 75% de la population vit en quartier prioritaire de la politique de la ville, soit 53% des habitants en quartier prioritaire de l'ensemble du département.

A partir de ces constats, la communauté d'agglomération a souhaité mettre en place, dans le cadre de son ITI, **une stratégie pluriannuelle (2014-2020) de développement numérique ambitieuse afin de se différencier des collectivités voisines, mais aussi de renforcer la cohésion sociale de son territoire**. Elle entend notamment **structurer sa filière numérique, à partir de ses potentialités économiques et de la présence et l'université de Cergy-Pontoise – IUT à Sarcelles, au bénéfice de tous et notamment des habitants éloignés de l'emploi** : création de nouvelles activités entrepreneuriales sur le numérique, montée en compétences et en qualification de la population et plus largement de développement économique social et culturel du territoire.

Plusieurs actions répondant à cette stratégie globale bénéficieront de financements dans le cadre de l'ITI et s'articulent dans le temps (projets de court et long termes) :

- L'organisation du concours « les challenges du numérique » pour détecter les talents numériques du territoire.
- Le développement de trois applications mobiles pour répondre aux besoins des entreprises et de la population des quartiers politique de la ville
- La création d'un Fablab et d'espaces collaboratifs dans le cadre du projet de Maison du Numérique pour accompagner le développement d'entreprises innovantes, qui ouvrira ses portes en 2019-2020
- La remobilisation des jeunes décrocheurs par l'acquisition des compétences numériques : projet de Fabrique numérique à Gonesse (projet labélisé Grande Ecole du Numérique).

Grâce à l'ITI, l'appui des financements européens permet à la fois le renforcement des services de proximité dans les quartiers prioritaires et le raccrochage des habitants de ces quartiers à la structuration de la filière numérique sur le territoire.

Exemple d'une opération emblématique : La Maison du Numérique

Dossier FEDER en cours de montage

Coût total estimé de l'opération : 8 000 000 €

La Maison du Numérique est le projet-phare de cette stratégie de développement économique local et d'inclusion sociale autour de la création numérique. Le lieu sera dédié à la « **mise en réseau de tous les acteurs du territoire pour sensibiliser et former, favoriser les synergies, renforcer les dynamiques d'intelligence collective et l'innovation ouverte** ». Le projet est porté par la collectivité en lien avec l'Université et l'IUT de Cergy-Pontoise. Il accueillera des espaces à destination des jeunes entrepreneurs (espace de coworking, fablab...), des formations à destination de personnes éloignées de l'emploi, d'artisans ou commerçants souhaitant réaliser la transition numérique de leur activité mais aussi de l'ensemble des habitants et citoyens qui désirent se former et s'impliquer dans des projets. Le bâtiment sera conçu à l'image de la ville de

demain : écologiquement performant, modulaire et ingénieux, connecté, plurifonctionnel et accueillant. La Maison ouvrira ses portes en 2019-2020.



Source : *Le Village du Numérique, la Maison du Numérique, lieu totem d'un territoire en mouvement, Roissy Pays de France, septembre 2016*

Exemple d'une opération emblématique : La Fabrique numérique

Coût total de l'opération : 345 226 € (hors acquisition du mobilier et du matériel)

Part FSE : 100 406 €

Portée par la Ville de Gonesse et installée dans un centre social communal, la Fabrique numérique de Gonesse est un lieu à destination des jeunes sans qualification, Elle propose un programme de « remobilisation personnelle, citoyenne et professionnelle par le numérique », installé au cœur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville.

D'une durée de cinq mois et gratuit, le programme prend appui sur les technologies numériques (Informatique, Multimédia, fabrication numérique, usages du Web) pour proposer aux participants de se former, d'acquérir des habitudes de travail et des compétences d'organisation, au travers de projets utiles au territoire et à ses acteurs, seuls ou en équipes. L'objectif n'est pas d'amener les jeunes dans le secteur informatique mais de les mobiliser dans une démarche d'insertion, d'aider les jeunes à retrouver confiance en l'avenir, à reprendre le contrôle et à expérimenter toutes sortes d'activités pour trouver leur place dans une société en pleine mutation. Les jeunes restent suivis pendant 6 mois après leur sortie du dispositif. Un point régulier permet de maintenir la motivation et de vérifier qu'ils sont toujours engagés dans l'orientation qu'ils ont choisie.

Le projet a été labellisé Grande école du Numérique en 2016 et a été reconnu comme « good practice » par le programme URBACT en 2017.

Premiers résultats 2016

Taux de remobilisation de 90% :

- 70 % de retour en formation dont :
 - 55% vers une filière numérique

- 45% vers une filière hors numérique
- 20% d'accès à un premier emploi dans les 6 mois post-formation
 - 65% vers un emploi dans un métier relevant du numérique ou dans le secteur du numérique
 - 35% vers un emploi dans un métier ne relevant pas du numérique
- 10% d'abandon en cours de formation

Conseils et points de vigilance

Ce projet a notamment été mis en œuvre grâce à :

- L'implication des prescripteurs (partenaires susceptibles de diriger les jeunes vers la Fabrique numérique) et acteurs sociaux de proximité et sur l'ensemble du territoire visé
- La mise à disposition d'un local et d'un équipement dédié de 115 000€ avec 20 000€ de consommables par an
- Une ingénierie de financement du projet sur le long terme
- La labellisation « Grande Ecole du Numérique »
- La présence de deux postes en permanence : un formateur / fabmanager et un formateur / encadrant
- Le développement d'un kit d'ingénierie pédagogique composé de :
 - outils de recrutement et sélection de jeunes,
 - kits d'ateliers (matériel, méthodologie, contenu),
 - bilans d'activité (bilan collectif et bilan individuel, sorties, suivi des jeunes)

Cependant, les porteurs de projet constatent aujourd'hui un manque de connaissance du dispositif par les prescripteurs, ainsi qu'un manque d'information du dispositif en direction des jeunes. L'opération demande par ailleurs une vigilance sur la stabilisation des partenariats et la recherche de financements complémentaires sur le moyen et long terme.

PAROLE D'ACTEURS

« Depuis que je suis ici, ça a changé, je me lève le matin, j'ai une envie de faire quelque chose de ma journée, je viens, je fais quelque chose, je m'amuse, j'apprends » Alexandre Tron, 19 ans

« L'idée est de remobiliser les jeunes autour du numérique et de leur donner l'envie de s'investir dans quelque chose et principalement autour du numérique, puisqu'aujourd'hui il y a beaucoup de visages dans le numérique, il y a beaucoup de choses à faire. C'est un milieu ouvert. Même avec un bagage généraliste, il y a des opportunités à saisir » Vivien Roussel, Fabmanager



Pour en savoir plus : <http://www.gonesse.lesconnecteurs.fr/>

Contacts :

- **Stéphanie Bouffard**, Directrice de l'économie des territoires, de l'innovation et du numérique, CA RPF, sbouffard@roissypaysdefrance.fr
- **Farah Melloulchi**, responsable formation, fm@communicationsparticipatives.com
- **Driss Bziouat**, Chef de projet fonds européens, CA RPF, DBZIOUAT@roissypaysdefrance.fr

L'INSTALLATION du GRETA : UN PROJET EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DU CADRE DE VIE DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA GARDE

Septembre 2017

EN BREF

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Territoire : Toulon Provence Méditerranée

Outil de mise en œuvre : ITI

Enveloppe fonds européens : 4,5 millions d'euros de FEDER pour l'ITI

Thématiques :

Inclusion sociale

Formation

Renouvellement urbain

— Périmètre de l'intercommunalité en 2018
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville

■ Espace urbain dense
■ Surface en eau



Sources : CCET, ONPV, CLC 2012, Adrin Express COG - Réalisation : CCET service cartographie, 2018

Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

Toulon Provence Méditerranée (TPM) est un territoire de douze communes et 425 000 habitants, soit plus de 40% de la population du Var sur 6 % de sa superficie. Portée par l'économie présentielle liée en particulier au tourisme, mais aussi par la présence d'activités de défense, TPM est un des moteurs de l'activité économique du département, le taux de chômage est inférieur à la moyenne régionale et la création d'activité est dynamique. En revanche, par rapport aux moyennes nationales, le taux d'emploi féminin et la part des cadres sont plus faibles.

Au sein de ce territoire, les inégalités territoriales persistent. Le contrat de ville concerne treize quartiers sur quatre communes : Toulon, la Seyne-sur-Mer, La Garde et Hyères et 10% de la population de l'agglomération. Alors que le territoire connaît aujourd'hui un vieillissement de sa population, les quartiers prioritaires se caractérisent par sur une surreprésentation de la population jeune, sans emploi ou emploi peu qualifié, ainsi que des familles nombreuses ou monoparentales et une situation de grande précarité économique.

La stratégie urbaine intégrée de TPM est pleinement articulée avec le contrat de ville et le projet de renouvellement urbain, eux-mêmes inscrits dans le projet de territoire de l'agglomération, qui

article politique de développement et politique de solidarité. La stratégie s'organise autour de trois axes, en cohérence avec les objectifs du volet urbain du programme opérationnel régional :

- Axe 1 : Développer les activités, les compétences et les emplois dans les quartiers prioritaires : revitalisation du tissu économique des quartiers prioritaires et amélioration des conditions d'accès et de maintien à l'emploi des habitants du territoire
- Axe 2 : Améliorer l'accessibilité et l'employabilité des habitants en développant une offre de mobilité durable : désenclavement des quartiers pour une meilleure employabilité, tout en limitant la congestion des axes et la dégradation de la qualité de l'air
- Axe 3 : Favoriser les infrastructures sociales, sanitaires et éducatives, l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté : diversification de l'accueil et l'offre de services éducatifs, sociaux et sanitaires dans les quartiers

Face aux problématiques d'emploi dans les quartiers mais aussi de besoins de formation dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, le territoire a saisi l'opportunité offerte par l'Investissement territorial intégré (ITI) pour répondre de manière globale aux enjeux du territoire.

Exemple d'un projet emblématique : Focus sur l'implantation d'une antenne du GRETA à la Garde

675 023,90 € de FEDER ITI pour les travaux de réhabilitation intérieure et extérieure (PI 9a) porté par le bailleur (la SAGEM), pour un coût total de 1 430 000 €

134 880,58 € de FEDER ITI pour l'équipement et l'aménagement des espaces du GRETA (PI9a), dossier porté par le GRETA : création d'un restaurant, d'une cuisine pédagogique, d'une pâtisserie et d'un traiteur – coût total : 270 000 €

Le projet d'implantation d'une antenne du GRETA répond à plusieurs enjeux :

- Le quartier Romain Roland à La Garde a été identifié dans le diagnostic du contrat de ville comme le quartier qui connaît le taux le plus élevé de chômage. Il connaît aussi une perte de dynamisme économique et un manque de services de proximité.
- En tant que premier département touristique de France, le Var connaît une tension dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.
- Le GRETA, structure de l'Education nationale proposant des formations pour adultes, était auparavant localisé sur trois sites distincts, situés à Toulon et Hyères, qui ne sont aujourd'hui plus adaptés pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions face à la progression des demandes.



Dans ce contexte, l'agglomération, sur sollicitation de la commune de La Garde, a accompagné le GRETA pour identifier du foncier disponible, ainsi que des sources de financements possibles, afin d'installer une antenne « Tourisme et hôtellerie » du GRETA.

Le choix a été fait d'installer le GRETA dans des locaux vacants d'une résidence sociale du bailleur la Sagem, au sein du quartier prioritaire de La Garde. **La mobilisation du FEDER a permis la réhabilitation du rez-de-chaussée et du premier étage du bâtiment « le Florès » afin d'y installer une cuisine pédagogique, un laboratoire de pâtisserie, un atelier boulangerie et un restaurant d'application de 50 couverts ouvert au public le midi.**

L'installation de cette structure dans le quartier concerné permet de :

- Satisfaire la forte demande de formation dans un secteur en tension
- Accompagner des jeunes et adultes sortis du système scolaire sans emploi, pour qu'ils puissent accéder à des formations dans des métiers d'avenir
- Diversifier l'offre de formation du GRETA
- Améliorer l'employabilité des habitants du quartier, qui connaît le plus fort taux de chômage sur le territoire de l'agglomération
- Contribuer au développement et à la redynamisation économique du quartier, mais aussi à l'amélioration du cadre de vie grâce à la création de nouveaux services pour les habitants. Le projet a été conçu pour s'intégrer au mieux à son environnement (restaurant, pédagogique avec des prix attractifs, un point vente à emporter ouvert sur le quartier, aménagements extérieurs...)
- Favoriser le mieux vivre ensemble
- Renforcer l'action du contrat de ville.



© Toulon Provence Méditerranée

Le projet comprend par ailleurs d'autres volets pour prendre en compte la participation des habitants et aller plus loin en termes de développement durable et d'insertion sociale, en mobilisant les différentes opportunités offertes par les politiques européennes. Certains projets sont déjà lancés, tandis que d'autres sont en cours de réflexion :

- **Participation des habitants** : le projet a associé les habitants et usagers du quartier pour repenser et réaménager les aménagements extérieurs pour une meilleure intégration et pérennité de ce nouvel équipement et favoriser ainsi le vivre ensemble. La participation des habitants, organisée par le GRETA s'est appuyée sur le conseil citoyen et a fait l'objet d'une animation spécifique de terrain (réunions de concertation, questionnaire, boîte à idées...). L'objectif, pour le GRETA comme pour la SAGEM, est de faire émerger, autour du GRETA, d'autres projets d'initiative citoyenne.

- **Gestion durable des déchets** : il est prévu de récupérer les déchets alimentaires pour fabriquer des composts à destination des jardinières partagées ou des potagers qui alimenteront le GRETA.
- **Alimentation en circuits courts** : Un dossier de financement au titre du FEADER est en cours de réflexion pour développer l'alimentation des cuisines du GRETA en circuits courts. L'agglomération a d'ores et déjà identifié une personne désireuse de porter le projet de distribution de produits en circuit court et étudie également l'implantation d'une ruche à proximité, en lien avec les producteurs locaux.
- **Mobilité des jeunes** : le porteur de projets souhaiterait favoriser les échanges avec des structures similaires de l'Union européenne grâce au programme ERASMUS+ (mobilité de la jeunesse ou alliance de la connaissance) ou bien Maritimo.
- **Insertion** : il est envisagé de créer des chantiers d'insertion autour de l'aménagement des espaces extérieurs. La possibilité de déposer un dossier FSE pour financer ce volet « insertion » est en cours de réflexion.

Premiers résultats

- Le GRETA a accueilli une nouvelle promotion dès la rentrée 2016 et **quatre jeunes du quartier sont d'ores et déjà inscrits pour la rentrée 2017**, sur les formations CAP restaurant, cuisine et pâtisserie.
- La **dynamique créée autour du projet** a permis l'installation d'une pharmacie en face du GRETA, tandis que la crèche du quartier envisage d'augmenter sa capacité d'accueil. Une maison intergénérationnelle des services a aussi ouvert ses portes : ateliers, animations culturelles et sportives, aide à la mobilité vers l'emploi, accompagnement dans les démarches administratives, sociales et juridiques, aide à la lecture, à l'écriture, etc.

Conditions de réussite du projet

- Le projet a pu voir le jour notamment grâce à un **accompagnement fort de la part des services de TPM**, sollicités par la commune de La Garde, aux différentes phases du projet, tel que schématisé ci-dessous. Cet accompagnement implique une ingénierie solide et de bien connaître les rouages, règles et programmes européens pour être en capacité d'orienter au mieux les porteurs et d'anticiper les attentes des dossiers.



- Le service Europe ITI de l'agglomération propose un premier accompagnement technique et invite les porteurs de projet à se poser les bonnes questions dans le montage des dossiers : principes d'incitativité de l'aide, respect des règles de la mise en concurrence, comptabilité séparée, traçabilité et archivage, respect des obligations de publicité, recettes, régimes d'aides... L'autorité de gestion vérifie ensuite l'éligibilité des projets.

- Compte tenu des exigences, et afin d'accompagner au mieux les porteurs et sécuriser les dossiers, le service fait appel à une assistance juridique, afin de vérifier les montages complexes, régimes d'aide et de répondre aux spécificités de chaque programme.

Contact :

- **Magali Lafitte-Matheron**, cheffe de service - EUROPE ITI, Toulon Provence Méditerranée : feder.iti@tpmed.org ou mmatheron@tpmed.org

LE MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE INVESTIT UNE ANCIENNE FRICHE INDUSTRIELLE AU HAVRE

Juin 2018

EN BREF

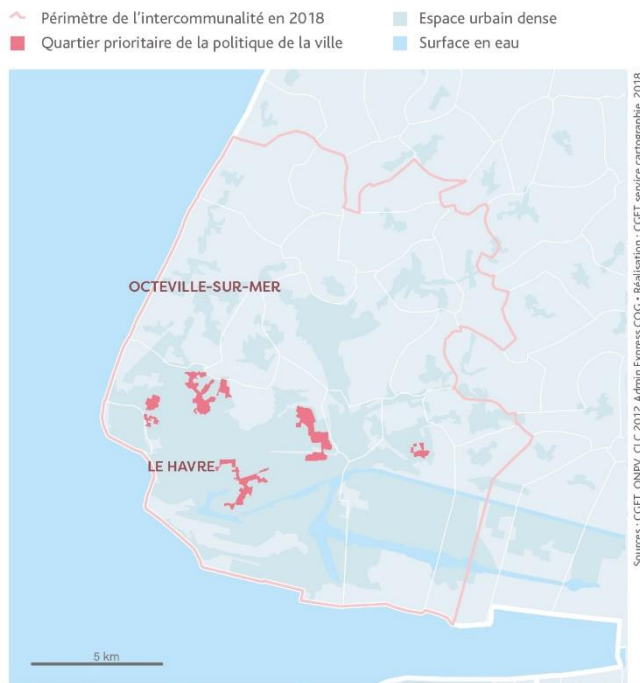
Région : Normandie

Territoire : Communauté d'agglomération havraise, Seine-Maritime

Outil de mise en œuvre : Axe urbain

Enveloppe fonds européens : 8 000 000 euros pour l'ensemble de la stratégie urbaine intégrée

Thématiques :
Requalification de friches
Aménagement urbain
Culture



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

La Communauté d'agglomération havraise (CODAH) se positionne à l'interface entre le commerce maritime mondiale et la vallée de la Seine et est un élément indispensable de la Métropole Vallée de Seine, incarnée notamment par la coopération entre les ports et les villes du Havre, de Rouen et de Paris. La ville du Havre a connu une période de déclin, liée à la diminution des activités portuaires et à la migration de sa population vers la périphérie. Elle bénéficie en revanche d'un important potentiel de développement de son cœur d'agglomération. La CODAH a donc développé une stratégie urbaine essentiellement tournée sur le cœur de l'agglomération havraise et ses franges immédiates, à l'interface entre le centre-ville, le centre ancien et les quartiers Sud. Ce cœur métropolitain est en profonde mutation depuis une dizaine d'années suite à différents programmes de revitalisation, dont le Projet Urbain Intégré (PUI) 2007-2013.

La CODAH a choisi de concentrer l'action des fonds européens sur ce cœur d'agglomération, avec les objectifs suivants :

- Affirmer l'intérêt de la concentration des fonctions résidentielles, économiques, d'enseignement supérieur etc.
- Favoriser les intensités urbaines et la mixité fonctionnelle
- Améliorer le cadre de vie des habitants en aménageant de nouveaux espaces publics
- Développer les usages alternatifs à la voiture (marche à pied, vélo).

Les friches sont une opportunité pour recomposer la ville sur elle-même, revitaliser le tissu urbain, maintenir la mixité fonctionnelle et participer à l'attractivité de la métropole. La requalification des Ateliers Louis Richard, situés dans les quartiers Sud du Havre, quartiers populaires et industriels, est emblématique de cette stratégie de reconquête urbaine.

Exemple d'un projet emblématique : Focus sur la requalification des ateliers Louis Richard pour le Pôle Muséal

Coût total éligible TRAVAUX : 3 000 000 €

Part FEDER Axe urbain : 915 000 €

Coût total éligible fonctionnement CHANTIER DES COLLECTIONS : 474 000 €

PART FSE : 237 000 € (FSE insertion, géré par le Conseil départemental de Seine-Maritime)

Le « Pôle Muséal » : un projet ambitieux du Muséum d'Histoire Naturelle du Havre

La requalification des Ateliers Louis Richard s'inscrit dans un projet ambitieux du Muséum d'Histoire Naturelle du Havre, vers la création d'un « Pôle muséal ». Le Muséum souhaite faire rayonner son action, affirmer son identité et son positionnement en termes d'image, d'offre et de discours au sein de la communauté havraise, de la région normande et dans le paysage de l'offre des muséums nationaux.

Le projet du Muséum comprend plusieurs aspects :

- un **chantier des collections patrimoniales et du fonds documentaire exceptionnel transformé en chantier d'insertion co-financé par du FSE** afin de préparer le déménagement vers de nouvelles réserves
- un **projet de nouvelles réserves muséales** par le biais de la **réhabilitation d'anciens ateliers techniques du bâtiment des Ateliers Louis Richard**, dans le cœur métropolitain. C'est cette partie du projet qui bénéficie d'un co-financement FEDER au titre de l'axe urbain du PO Haute-Normandie
- une **réhabilitation du Muséum**, place du vieux marché, en cœur de ville, lieu actuel d'exposition et d'animation et d'accueil du public
- un projet de **réhabilitation d'une ancienne école Jean Macé**, place du vieux marché, afin d'étendre et d'augmenter considérablement les espaces consacrés au public (bibliothèque, animation, exposition permanente, etc.) et d'accueillir les fonctions administratives et supports du Muséum.

Pour le Muséum d'Histoire Naturelle, la création de ce nouvel espace permettra d'exercer ses missions dans des conditions renouvelées :

- La création de ces nouveaux espaces de réserve permettra d'accueillir de nouveaux spécimens, y compris de grande taille.

- Les futures réserves accueilleront un espace de restauration d'objets qui permettra aux prestataires d'intervenir sur site, et non, comme actuellement, dans leurs ateliers hors du département.
- Aujourd'hui les collections du Muséum du Havre ne sont que partiellement diffusées. Demain, les réserves offriront un espace spécifiquement dédié à leur consultation. Parallèlement, les collections qui ont été traitées dans le cadre du « chantier des collections » vont faire l'objet d'une diffusion par le biais du site internet du Muséum.
- Le Muséum a une part d'activité consacrée aux expositions propres ou extérieures. Demain, les réserves comprendront un espace de quarantaine permettant de conserver les objets sortis pour exposition à l'écart, pour vérifier leur état sanitaire avant leur réintégration. Parallèlement, le conditionnement des objets pour mouvement s'effectuera dans des espaces dédiés, comprenant un espace de stockage avant départ.
- De plus, des espaces dédiés permettront également de développer l'activité d'expositions itinérantes du Muséum et donc la diffusion des collections.

Au-delà de l'amélioration des conditions de stockage des collections, des conditions de travail du personnel et d'accueil des chercheurs et particuliers, l'objectif est aussi de diversifier l'activité à proximité d'un territoire QPV (bande de 300 mètres) ainsi que **d'améliorer le cadre de vie de ce quartier en renouvellement urbain**, via la réhabilitation d'une friche.

Les Ateliers Louis Richard : un lieu dédié à la conservation des collections exceptionnelles

Les ex-ateliers Louis Richard accueillent d'ores et déjà dans l'aile Nord Est l'association French Lines, qui a pour objet la conservation et la valorisation de l'histoire et du patrimoine de la marine marchande, de ses compagnies et de ses ports. Les collections du Muséum d'Histoire naturelle seront installées dans l'aile Sud-Ouest. La nef centrale servira quant à elle de zone de logistique pour les deux occupants. Par cette nouvelle intervention sur ce lieu, la Ville du



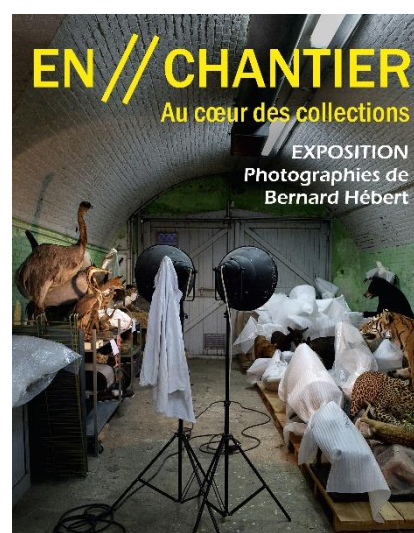
Havre dédie complètement ce bâtiment à la culture et à la conservation de collections exceptionnelles. Enfin, le Muséum s'installe uniquement au rez-de-chaussée et sur une partie du 1^{er} étage, et il est d'ores et déjà envisagé de dédier le reste du 1^{er} étage et la totalité du 2^{ème} étage pour les réserves d'autres musées de la ville comme ville d'art et d'histoire ou les musées historiques de la ville, afin de créer un espace de réserves mutualisées. **Le projet s'intègre donc dans une politique globale de gestion des espaces et en lien avec les bâtiments et projets d'ores et déjà existants.**



Le projet intègre la stratégie urbaine des fonds européens pour la programmation européenne 2014-2020, à travers l'objectif spécifique « Développer l'utilisation des sites délaissés en friche ou en voie de le devenir pour recomposer la ville, via le traitement des friches et la requalification du foncier d'activité. ». Bâtiment majeur dans le paysage urbain, la réhabilitation des Ateliers répond à différents critères d'éligibilité : ce projet permet de reconvertir un site en friche, tout en valorisant une partie du patrimoine industriel havrais. De plus, il favorise la diversification d'activités, bien que relativement confidentiel, dans un secteur QPV. Enfin, ce projet, fonctionnant en lien avec plusieurs sites à l'échelle du territoire havrais, est indispensable à la politique culturelle du Havre.

Exemple d'un projet emblématique : Zoom sur le Chantier des collections

Les réserves du Muséum se situaient jusque fin 2016 au Fort de Tourneville, friche militaire désaffectée depuis 1989, où est conservé un patrimoine estimé à 200 000 objets, d'une très grande valeur scientifique, historique et culturelle. Les conditions de conservation des objets n'étaient pas toujours satisfaisantes, en termes d'accessibilité et de conditions de stockage. De plus, un programme municipal a nécessité que les espaces occupés au Fort soient libérés. Ainsi, les projets du Muséum se regroupent autour du déménagement de ces différents espaces vers les Ateliers Louis Richard (collections) d'une part et vers l'ancienne école Jean Macé (espaces d'expositions et médiation autour des collections, bibliothèque et bureaux) d'autre part. La préparation de ces déménagements nécessite un travail important, regroupé sous le terme de « Chantier des collections », qui a démarré en 2007 et a dû s'intensifier en 2016.



C'est dans ce contexte que le Muséum d'Histoire Naturelle a souhaité proposer la mise en place d'un projet d'insertion, pionnier dans le monde des musées. Le projet a permis à quatorze personnes de se former de manière exceptionnelle à une série de tâches liées au traitement des collections muséales et aux métiers des bibliothèques. Ces personnes, orientées par les acteurs de l'emploi et de l'insertion ont été recrutées en contrat aidé (emploi d'avenir et CUI-CAE) pour une durée d'un an et ont pu voir leur savoir, savoir-faire et savoir-être renforcés, à la fois sur le poste qui leur a été confié et dans la construction de leur projet professionnel. A noter également que ces derniers ont participé à une action culturelle consistant en la création de leur propre exposition s'intitulant « *En//chantier, Au cœur des collections* », présentée en 2017 au Fort de Tourneville.

Le Chantier des collections a bénéficié d'un co-financement FSE – insertion, géré par le Département.



Perspectives

Les principales perspectives envisagées sont les suivantes :

- Poursuite du chantier de récolement qui consiste à vérifier l'inventaire effectué sur les collections mais également à poursuivre la recherche scientifique et culturelle des objets conservés par le Muséum afin d'affiner la connaissance des collections pour mieux, les diffuser, exposer et faire connaître du grand public mais aussi des scientifiques.
- La mise en place d'une base de données de gestion des collections afin de pouvoir se professionnaliser sur les questions de régie mais aussi et surtout pour pouvoir mettre en ligne et développer l'accès aux collections « non visibles ».
- Le développement et la professionnalisation de l'activité d'itinérance et prêt des expositions ou objets dans un but de diffusion des collections.
- Le développement de l'accès à la bibliothèque scientifique mais aussi la mise en place et la gestion d'un magasin pour l'accès également des ouvrages grands publics aux visiteurs du Muséum.
- La poursuite de nouvelles actions d'insertion dans d'autres domaines du muséum comme la médiation ou encore avec d'autres types de publics éloignés de l'emploi (handicap, justice etc.).

Résultats

Grâce au soutien des partenaires, tels que la Ville du Havre, la Région Normandie, le Conseil départemental de Seine-Maritime le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Culture, Pôle Emploi ou encore la Mission locale, et la participation des fonds européens, le projet a permis une vraie amélioration par rapport à la situation initiale du Muséum, qu'il s'agisse des conditions de conservation des collections, d'espace de travail et d'accueil du personnel, du public – notamment scientifique – et des prestataires de restauration des collections. Le climat est à présent totalement contrôlé salle par salle, des espaces dédiés à chaque étape de vie des réserves et des objets de collection sont à présent à disposition du Muséum. Le système de sécurité mis en place est également beaucoup plus adapté à la valeur exceptionnelle des collections et permet un suivi précis en temps et en heure des personnes ayant accès aux collections et de leur activer différentes habilitations.

Au vu de la temporalité, les fonds européens **se sont avérés indispensables pour le développement du projet global de Pôle muséal**. Ils offrent également une **certaine visibilité au projet**.

Les cahiers des charges sur **l'innovation sociale** a permis au Muséum de s'inscrire dans une démarche d'insertion et de faire tomber l'image d'« élitisme » de ses structures culturelles en montrant son ouverture à des publics non-habitués et non-initiés. Il a même pu rassurer et donner l'envie à d'autres structures muséales de se lancer dans l'expérience.

Points de vigilance, préconisations et conditions de réussite

Le temps et la maturation d'un tel projet sont aussi un point clé de réussite. Le montage nécessite une **phase importante de définition des besoins** pour s'extraire des habitudes de travail. Il a nécessité de nombreux échanges, à la fois avec d'autres musées mais aussi avec les prestataires sur les différents corps de métiers et les partenaires, notamment dans le cadre du FSE, puisque la démarche d'insertion était nouvelle. Il a donc fallu être bien accompagné.

Etant donné la complexité d'un tel projet, le Muséum s'est également rapproché de plusieurs services experts de la ville du Havre (bâtiment, cohésion sociale). Sans cette **transversalité et ce mode projet**, cela aurait été beaucoup plus difficile à monter. **La constitution d'une équipe projet** composée de corps de métiers variés afin de répondre au mieux à tous les aspects du projet, et notamment lorsqu'ils sont en contradiction ou difficilement conciliables (normes incendie vs collections patrimoniales par exemple). Concernant la partie travaux, **le suivi en interne par la direction des bâtiments** a été une des conditions de réussite de ce projet. Un chef de chantier à l'écoute et réactif est une personne clé du projet. Concernant la partie chantier d'insertion, **le suivi en interne par la direction cohésion sociale** et en lien avec **le FSE** a été un atout majeur dans le montage du projet.

Le Muséum s'est également fait accompagné d'un AMO extérieur afin de gérer au mieux l'ensemble des aspects du projet, notamment en ce qui concerne les travaux. La **présence de ce tiers extérieur** permet de bénéficier d'une expérience et d'un point de vue externes, nécessaires pour prendre du recul et faire la synthèse de ces besoins et contraintes.

L'accent a été mis sur les conditions de sécurité et de conservation des collections. La partie gestion du climat et sécurisation des accès a été un point de vigilance très important et suivi de près.

Le montage d'un tel projet engendre un nombre d'opérations très important, par exemple, l'adressage des collections a demandé le déménagement de ces dernières. Ces opérations peuvent se révéler très complexes à gérer et **l'accompagnement d'un chef de projet dédié** mais également d'un logisticien ou d'un régisseur est importante à prévoir. De plus, il faut rester vigilant également à ce que les solutions d'investissement soient raisonnables et en cohérence avec les budgets de fonctionnement et de maintenance.

Contacts :

- **Vincent Deredec**, Manager Programmes et Aménagement, Direction maîtrise d'ouvrage, Ville du Havre : vincent.deredec@lehavre.fr
- **Cécile Condoret**, Responsable Administratif et Financier, Muséum d'Histoire Naturelle, Direction des Musées, Ville du Havre : cecile.condoret@lehavre.fr

RECONVERSION DE LA FRICHE SERNAM A REIMS

Mars 2019

EN BREF

Région : Grand Est

Territoire : Communauté urbaine du Grand Reims

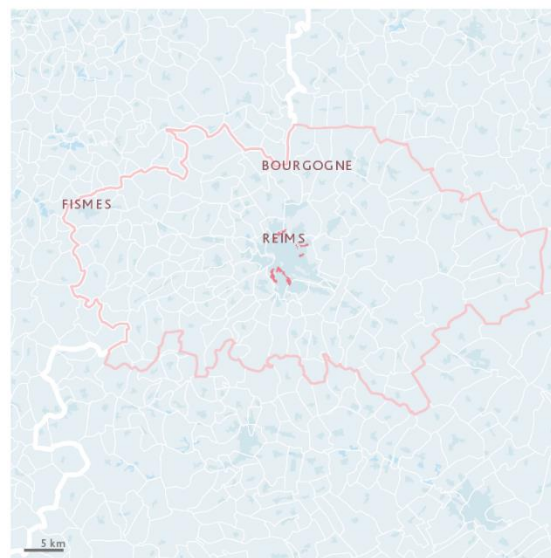
Outil de mise en œuvre : Axe urbain

Enveloppe totale (friche SERNAM) :
25 018 018.64 €HT

Assiette éligible au FEDER : 2 968 890.00 €HT

Subvention FEDER : 435 741.00 €HT

— Périimètre de l'intercommunalité en 2018
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville
■ Espace urbain dense
■ Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

Pour la mise en œuvre d'une approche intégrée du développement territorial, l'ex-Région Champagne-Ardenne a fait le choix d'un axe prioritaire dédié aux problématiques urbaines.

Cette approche urbaine a vocation à soutenir le développement des territoires des 11 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comportant 15 communes et 34 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces territoires urbains, outre les difficultés qu'ils rencontrent sur leurs quartiers (problèmes de cohésion sociale et de qualité de vie) sont confrontés à des situations particulières de stratégies foncières et de réhabilitation d'espaces dégradés (régénération de l'environnement et des ressources sur des friches d'origine diverses), de connexions des dispositifs de transport, de déplacement et de mobilité.

Toutes les actions prévues par l'axe urbain du programme s'inscrivent dans une démarche de développement urbain durable. Elles visent à favoriser la transition énergétique, la préservation de l'environnement ainsi qu'un développement humain équilibré.

Dans ces différents domaines, le programme se fixe pour objectif :

- *De développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...)*
- *Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier*

- Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Au total, 26,6 M€ sont consacrés à ces priorités, représentant 15,2% du budget du programme opérationnel régional. Les territoires concernés ont présenté des stratégies urbaines faisant le lien entre ces différentes problématiques (dimensions sociales, urbaines, économiques, environnementales), intégrant les différentes échelles territoriales et les liens ville-campagne.

La stratégie urbaine intégrée du Grand Reims

En 2015, lors du dépôt de sa candidature, la Communauté d'agglomération de Reims Métropole regroupait 16 communes partenaires et 220 000 habitants.

En 2017, la fusion de 9 structures intercommunales prévue dans le schéma départemental de coopération intercommunale a permis le regroupement de 143 communes et de près de 300.000 habitants au sein de la **communauté urbaine du Grand Reims**.

Ce territoire, porte d'entrée de la région Grand Est, bénéficie du **TGV Est** qui le place à 45 minutes de la capitale. Il accueille des universités, grandes écoles et constitue un pôle d'activité tertiaire moteur pour l'ensemble de son bassin de vie. La forte activité agricole de ce territoire a également permis d'engager des réflexions sur la bioéconomie comme filière d'innovation.

Du point de vue social et urbain, Reims, en tant que ville centre, concentre la **quasi-totalité de l'habitat social** (le parc social locatif représente plus de 40% de son habitat) de l'agglomération. Cet habitat se situe sur 7 quartiers prioritaires auxquels s'ajoutent des îlots sensibles disséminés dans le tissu urbain.

A l'échelle de l'agglomération, et en lien avec les interventions en faveur de l'habitat social, se pose plus largement la question de l'équilibre et de l'attractivité du territoire métropolitain. L'arrivée du TGV Est constitue un atout avec le développement de la ZAC de Bezannes au sud du quartier Croix-Rouge. Le Tramway facilite la connexion entre quartiers et le développement de l'intermodalité. Les projets de **réhabilitation des friches urbaines** peuvent également permettre d'améliorer sensiblement à la fois la mobilité et le cadre de vie des habitants.

Dans cette perspective, le projet de développement intégré et durable du Grand Reims a été conçu en prenant en considération deux enjeux majeurs :

- **La solidarité territoriale**, pour assurer le développement homogène du territoire conjuguant espaces urbains, périurbains, voire ruraux
- **L'attractivité métropolitaine**, afin d'assurer un développement urbain durable de l'agglomération

Ce projet reprend les trois objectifs spécifiques proposés par le programme régional tout en ciblant un nombre limité d'actions opérationnelles :

- Réorganiser et renforcer le pôle d'échange multimodal de la gare SNCF de Reims Centre en lien avec les modes actifs et la coulée verte
- Réalisation d'études en vue de l'élaboration d'un plan de composition urbaine et de programmation d'espaces publics (secteur SERNAM-Promenades-Clairmarais) ; Reconversion des friches SERNAM et Tri Postal
- Revaloriser les quartiers prioritaires de la politique de la ville (maisons de quartiers, rénovation, résidentialisation...)

Le projet d'aménagement de la friche SERNAM à Reims

Coût total : 25 018 019 €HT

Assiette éligible au FEDER : 2 968 890 €HT

Subvention FEDER : 435 741 €HT

Le projet de Reims Grand Centre – une approche globale et intégrée

La ville de Reims, conjointement avec la communauté urbaine du Grand Reims, a lancé en 2015 un projet ambitieux, définissant les grandes orientations d'aménagement et de programmation du **Grand Centre de Reims** à l'horizon 2025. Ce projet vise à faire émerger de nouveaux lieux de centralité sur un espace d'une centaine d'hectares situé sur la partie nord-ouest du centre-ville historique.

Cet espace, qui s'étend du site de la 12^{ème} escadre d'aviation à la rivière Vesle correspond à un faisceau qui scinde historiquement le centre de la ville de ses faubourgs Clairmarais, Laon et Mont d'Arène. Il est notamment composé d'une friche ferroviaire (friche SERNAM), des Halles du Boulingrin et secteurs environnants et des abords de la gare TGV Reims centre, dit « Tri postal », constituant un ensemble polymorphe et peu qualitatif.

D'un point de vue stratégique, outre sa proximité avec le centre-ville, ce secteur constitue l'entrée principale de Reims, à la fois par la Traversée Urbaine de Reims (TUR), par la gare TGV Reims centre et par le secteur de la 12^{ème} escadre.

Périmètre du projet Reims Grand Centre



Dans ce contexte, le projet Reims Grand Centre propose une approche d'ensemble intégrée et des actions structurantes qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie urbaine développée par le Grand Reims, qui bénéficie de financements FEDER.

La Friche SERNAM : vers une nouvelle centralité

Le site SERNAM est une friche ferroviaire d'environ 7ha jouxtant les voies ferrées et s'ouvrant au Sud sur la Place de la République et le centre-ville. Il est bordé au Nord-Est par une zone industrielle et au Sud-Est par le Cimetière du Nord. En 2017, la ville de Reims a créé la ZAC SERNAM-Boulingrin en vue de réaliser les futurs aménagements.

Objectif du projet

Le projet de la ZAC SERNAM-Boulingrin vise à étendre le centre-ville de Reims sur des espaces relativement délaissés et morcelés. Les aménagements doivent contribuer à faire émerger un nouveau lieu de centralité en intervenant sur le maillage et la qualité des espaces publics, le paysage et la création des nouveaux services et équipements. Il constitue une opportunité pour promouvoir une vitrine de la ville capable d'agréger les fonctions économiques, touristiques, de loisirs, de culture et de sports, mais aussi les savoir-faire du bassin de vie rémois.

Plan de situation et futurs aménagements de la ZAC SERNAM - Boulingrin



Source : Agence François Leclercq / Ville de Reims

Description du projet

Le site SERNAM (et les espaces environnants), a fait préalablement l'objet d'une étude prospective globale (« Etudes du projet urbain centre gare »). Cette étude visait à donner les moyens opérationnels à la collectivité de créer et d'organiser cette partie de ville, notamment au regard des équipements structurants envisagés.

Sur la base du projet d'ensemble Reims Grand Centre, 3 scénarii ont été élaborés afin de questionner le positionnement des différents équipements prévus, leur liaison avec le tissu existant et leur fréquentation par les habitants et les touristes.

Le scénario privilégié donne une place centrale au **complexe aqualudique** qui se trouve à la fois à l'articulation des secteurs SERNAM et Boulingrin, et entre les quartiers des Faubourgs et du centre-ville (voir cartes précédentes). Cet équipement emblématique marque le territoire par son architecture aérienne et transparente avec son toit ondulé.

Complexe aqualudique



Source : Mimram Architectes

Outre une piscine-patinoire, il s'agit d'un lieu multifonctionnel qui réunit des espaces de bien-être (sauna, solarium...) et d'autres activités ludiques (accrobranche, luge...) et des locaux d'activité.

Relié aux Promenades, l'équipement répond à un usage quotidien. Un autre équipement majeur, visible depuis la place de la République, prendra place sur la friche SERNAM : **la salle événementielle Reims Arena**.

Salle événementielle



Source : Cabinet WILMOTTE et Associés

En retrait de la parcelle, proche du cimetière du Nord, la salle événementielle s'ouvre à la fois sur le mail Jules César, dédié aux modes doux, par un grand parvis, et également sur la nouvelle rue parallèle à la rue de la Justice pour des besoins logistiques. Equipement polyvalent, la salle Reims Arena accueillera jusqu'à 9 000 places en configuration debout, et 5 500 places assises.

Un **parking de 745 places sera créé à la jonction des grands équipements, piscine/patinoire et grande salle événementielle**. Desservi par la voie nord, axe de desserte routier majeur du site SERNAM, ce parking est idéalement situé.

Le **mail Jules César** devient « l'axe événementiel », et crée le lien entre tous ces nouveaux équipements et une programmation mixte bureaux/logements.

Une **offre de logements** et une nouvelle **traversée viaire** seront également créées pour relier le site SERNAM au Halles du Boulingrin et la place du même nom. Le site de la place du Boulingrin accueillera en effet une programmation logements et un équipement à créer autour du champagne et de la gastronomie afin que Reims devienne la porte d'entrée du Champagne et de la Champagne.

Les Halles et la place du Boulingrin



Source : Agence François Leclercq et Tamas Fisher

Une place importante donnée à la concertation publique

La concertation publique sur le projet SERNAM-Boulingrin a été lancée en mai 2016. Afin de sensibiliser un maximum d'habitants de tous âges et de tous les quartiers, une invitation a été adressée à 8.000 personnes, désignées par tirage au sort sur les listes électorales, pour l'organisation de la première réunion débat du 27 mai 2016.



Réunion de concertation du 27 mai 2016

Cet évènement de lancement a été suivi par l'organisation d'autres réunions de concertation, d'ateliers thématiques, d'un parcours ludique sur le périmètre de Reims Grand Centre et la mise en place d'une participation publique par voie électronique en 2018. Au-delà des projets validés (complexe aqualudique, salle événementielle), les habitants ont pu apporter leurs contributions sur l'usage des Halles et du Boulingrin, le réaménagement des Promenades ou la programmation des rez-de-chaussée et des espaces publics du site SERNAM. Ils ont notamment participé à un travail thématique sur les déplacements et les orientations souhaitées en termes de mobilité.

Un site au patrimoine historique riche et remarquable

Les terrains concernés par le projet urbain comprennent de hauts lieux de mémoire (monuments aux morts/cimetière du nord) et relève d'un fort intérêt archéologique. Situés dans la partie nord-est de la ville antique à proximité de trois ouvrages défensifs de la cité aux périodes gauloise, tardo-antique et médiévale. La zone SERNAM est aussi contigüe au *cardo maximus*.



Vestiges de la Porte de Mars

Particulièrement pérenne, cet axe de circulation a eu une influence considérable sur tous les établissements humains postérieurs à sa création.

Changements attendus

L'aménagement de la ZAC SERNAM-Boulingrin s'inscrit dans une perspective de valorisation et de développement du Grand Centre de Reims à plusieurs échelles.

Le réseau ferroviaire, qui forme une diagonale à travers la ville, est actuellement vécu comme une rupture, alors qu'il peut permettre d'offrir un lieu de vitrine sur la ville. La proximité entre les grands équipements du projet SERNAM et la gare, leur visibilité et accessibilité contribueront à renforcer la dynamique métropolitaine de la ville et de la communauté urbaine du Grand Reims.

La localisation du site en bordure du centre-ville historique constitue une opportunité pour accroître la cohérence entre le centre et ses quartiers environnants, en agissant notamment sur les accès, promenades, espaces publics et paysages. Les connexions sont facilitées par la présence de la ligne de tramway, inaugurée en 2011, qui relie déjà plusieurs points de centralité de la communauté urbaine.

L'opération, par son ampleur et les options d'aménagement retenues (espaces publics, cheminement, circulation pacifiée...) contribue à donner une identité forte au Grand Centre de Reims. Ce pôle d'attractivité (complexe aqualudique, espace événementiel, Halles du Boulingrin) constitue une opportunité économique pour le tissu économique local qui pourra bénéficier d'un environnement plus attractif et d'un nombre plus élevé de visiteurs.

L'opération permet également d'améliorer la qualité environnementale du centre-ville grâce au traitement urbain et paysager et par les options de déplacement retenues. La concertation publique a permis de faire ressortir un parti pris majoritaire et partagé avec plus de contraintes pour les voitures et un cœur de site réservé en priorité aux cyclistes, aux piétons et aux transports collectifs.

Retour d'expérience sur ce projet

Le FEDER a permis d'accompagner la collectivité dans sa politique de reconquête des friches urbaines et de limitation de l'extension urbaine. Il a constitué un appui financier significatif pour la mise en œuvre d'opérations relativement coûteuses (foncier cher, pollué, et d'un intérêt archéologique particulier sur le site en question).

En février 2019, la phase opérationnelle du projet de la Friche SERNAM à Reims est relativement avancée avec la dépollution de l'ensemble du site ainsi que la construction en cours du complexe aqualudique dont la première pierre a été posée en septembre 2018. Mi 2019, la couverture de ce complexe devrait être achevée et fin 2019 débutera la construction de la salle événementielle, Reims Arena.

De cette expérience peut être mis en avant le travail significatif de concertation réalisé en amont avec l'organisation de journées d'information, d'atelier et d'animation sur site. La création d'une « maison du projet » permet aux habitants d'échanger et de s'informer sur l'ensemble des aménagements, équipements prévus (documentation, maquette numérique du projet) et des travaux.

La question de la dépollution du site a constitué un enjeu important en termes de coût et de programmation, avec les anciennes activités ferroviaires et la présence de dépôts de charbon et d'hydrocarbures depuis le XIX^{ème} siècle.

A cette contrainte s'est ajoutée celle d'un site à fort enjeu archéologique sur lequel des fouilles ont dûes être menées. La présence au sein de la ville de Reims d'un service archéologique a sensiblement facilité cette démarche tout en nécessitant une adaptation des techniques d'intervention en milieu pollué. A cet égard, le projet SERNAM concentre les différents enjeux relatifs à la requalification d'une friche en milieu urbain, insistant sur l'importance de la concertation, de l'anticipation et de la coordination des acteurs pour assurer le respect du budget et de l'agenda fixé.

Contacts :

Direction de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'archéologie

Ville de Reims/Grand Reims

Tél. : 03 26 77 73 71

Eric CITERNE

Directeur de Projet Contractualisation, Pôle Développement Services à la Population

Communauté Urbaine du Grand Reims

Tél. : 03 26 77 77 65

EUROPE ET MOBILITE A CLERMONT AUVERGNE

METROPOLE

Décembre 2017

EN BREF

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

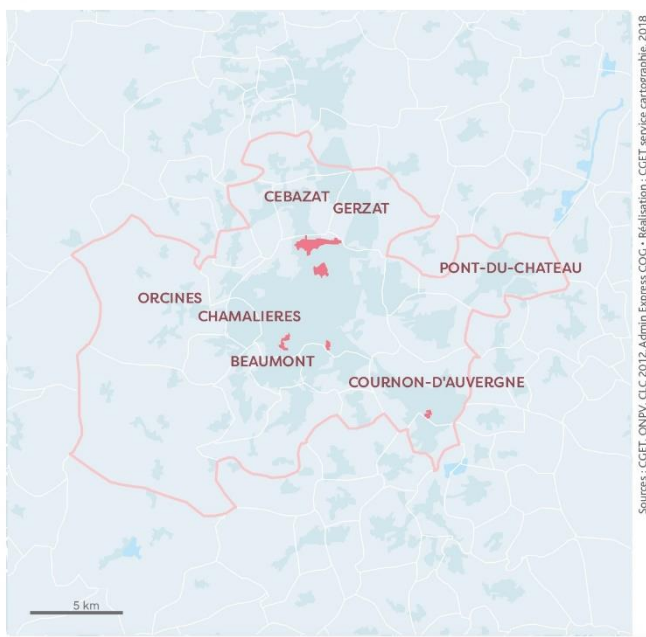
Territoire : Clermont Auvergne
Métropole

Outil de mise en œuvre : Axe urbain

Enveloppe fonds européens : 7 490 000 € FEDER au titre de l'Axe urbain intégré

Thématiques :
Développement durable
Mobilité

— Périimètre de l'intercommunalité en 2018
■ Espace urbain dense
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville
■ Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

La mobilité : un axe fort du projet de territoire de la métropole clermontoise

La Métropole clermontoise fait partie des 20 premières agglomérations sur le plan national. Elle regroupe près de 300 000 habitants répartis sur 21 communes. Elle bénéficie aujourd'hui d'une relative vitalité démographique et économique au sein d'un environnement écologique et paysager exceptionnel (Chaîne des Puys notamment). Le Projet de développement urbain intégré (PDU) de l'agglomération clermontoise a pour objectif de mettre en synergie les orientations des différents schémas sur le territoire, pour tendre vers l'objectif de faire face aux 5 défis identifiés que sont l'attractivité, l'innovation, la cohésion sociale, la qualité de vie et la gouvernance.

Le territoire de la Métropole présente des espaces à la fois très urbanisés et ruraux, y compris à l'échelle du ressort territorial du Syndicat Mixte des Transports en Commun qui s'étend au 1er janvier 2018 à 3 communes rurales supplémentaires. Sur ce territoire, 1 200 000 déplacements sont effectués quotidiennement ; la distance moyenne parcourue chaque jour par les habitants s'établit à 18,5 km. 63% des déplacements se font en voiture, 27% à pied, 7% en transport en commun et 2% en 2 roues y compris motorisés.

La Métropole clermontoise a souhaité, au sein de sa stratégie urbaine intégrée, **porter un axe fort sur le développement de la mobilité pour tous, durable, éducative, au cœur du développement**

urbain avec l'ambition de devenir le laboratoire des mobilité innovantes. Avec la présence de Michelin et sa force de recherche-innovation engagées sur la production de services de mobilité de demain, l'accélérateur de start-up « Le Bivouac », le label FrenchTech « CleanTech-Mobility », le Laboratoire d'excellence IMOBS3 et le pôle de compétitivité Viameca, ce sont autant d'opportunités d'expérimenter et de disposer de nouveaux services qui simplifient la vie quotidienne.

- De septembre 2015 à juin 2016, un grand débat citoyen porté par la Métropole clermontoise et la Ville de Clermont-Ferrand a été organisé afin de faire émerger des constats, des visions et des idées sur les mobilités du territoire : **les Rencontres citoyennes de la mobilité** (voir focus ci-dessous).
- Depuis 2016, le territoire clermontois organise également chaque année **AUVERMOOV** (www.auvermoov.fr). Ce dispositif permet de confronter une trentaine de start-ups et porteurs de projet aux habitants et aux acteurs de l'écosystème de la mobilité, autour de projets de mobilité directement expérimentables sur le territoire clermontois. 2 à 4 projets sont retenus en début d'année et mis en œuvre dès la rentrée scolaire suivante, à titre expérimental. Mybus⁹ et Handivalise¹⁰ sont ainsi déployés depuis septembre 2017 en conditions commerciales réelles.
- Par ailleurs, on peut également mentionner **le laboratoire d'excellence IMOBS3**, qui a porté une collaboration avec LIGIER sur les véhicules autonomes, d'où est issue la solution EZ10. Une nouvelle phase de développement est en projet localement afin d'intégrer le véhicule autonome dans le système de transports urbains en tant que lignes de transport du « premier ou dernier kilomètre », en service commercial. *Ce projet, initié il y a plusieurs années sous la dénomination de Véhicule Individuel Public Autonome (VIPA), avait bénéficié d'un soutien de l'État au titre des investissements d'avenir dans le cadre du programme « Ville de demain » dédié aux Ecocités de 179 000 € pour un investissement estimé à plus d'un million d'euros.*
- Porté par l'accélérateur de startups « Le Bivouac », le territoire de Clermont-Auvergne Métropole a été retenu sur la thématique du numérique au service des mobilités, rattaché au **réseau CleanTech-Mobility**. Il a rejoint le **réseau French Tech** en juillet 2016. Ce sont plus de 50 startups, des grands groupes comme Michelin et Limagrain, le monde de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation et des acteurs institutionnels qui se sont réunis pour faire émerger une thématique fédératrice, générant un mouvement d'entrepreneurs investis : la mobilité. Les constats issus des différents travaux menés sur le territoire et les premières actions envisagées recourent notamment les 6 enjeux identifiés dans le cadre des Assises Nationales de la Mobilité sur

⁹ MyBus est une application mobile qui facilite les trajets quotidiens : guide horaire, calcul d'itinéraires, informations en temps réel, ticket dématérialisé. Pour en savoir plus : <https://www.mybus.io/>

¹⁰ Site qui met en relation des personnes à mobilité réduite avec un accompagnateur volontaire. Pour en savoir plus : <https://www.handivalise.fr/>

les thèmes de l'environnement, du numérique, de la fracture sociale et territoriale, de l'intermodalité, de la sécurité et de la sûreté, de la gouvernance et du financement.

L'implication du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun met en œuvre la stratégie mobilité de la Métropole au travers d'un projet sur 15 ans, autour de 4 axes et 15 engagements : **œuvrer pour une métropole plus forte, produire plus de services, plus adaptés et plus simples d'utilisation, porter une exigence de performance et construire une politique globale de déplacements cohérente et responsable.**

Ce projet répond aussi aux défis environnementaux fixés par le schéma de transition énergétique et écologique en cours d'élaboration à l'échelle métropolitaine, avec la réduction de moitié des consommations énergétiques du territoire et la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre. De manière synthétique, l'enjeu principal est de passer la part modale des transports en commun de 7 à 12%, et de gagner 2 à 3% de part modale pour la marche à pied et le vélo.

Le Syndicat a bénéficié de co-financements FEDER dans le cadre de l'Axe urbain intégré pour plusieurs actions, voir focus ci-dessous.

Exemples d'opérations emblématiques : Focus sur les Rencontres Citoyennes de la Mobilité : la définition d'une feuille de route pour la métropole clermontoise

Coût total : 166 300 €

Part FEDER : 103 648 € - Axe « Urbain Intégré »

La démarche de concertation s'est construite en 3 volets :

- Un volet « terrain » avec l'organisation de rencontres dans l'espace public
- Un volet « atelier » reposant sur une technologie de sondage interactif
- Un volet « numérique » avec la mise en place d'un site Internet dédié et un sondage en ligne.

Des temps d'échanges et de dialogues ont été organisés à destination de différents publics (population, professionnels, associations, acteurs de développement...). Au total, 15 débats mobiles ont été organisés ; 15 réunions et ateliers participatifs se sont tenus. 5 000 personnes ont été rencontrées. 613 sondages ont été collectés.

Cette dynamique de concertation s'est poursuivie avec un dispositif de consultation mis en place pour le Plan de Déplacements Urbains actuellement en révision. Dans le courant de l'année 2017, 2 comités des partenaires (maires et/ou adjoints, associations, comités de quartier, acteurs économiques...) ainsi que 2 comités grand public ont eu lieu afin de nourrir le projet par l'expertise

d'usage, formuler des orientations et débattre des pistes d'actions. En complément, s'est ouverte récemment une plateforme de contribution en ligne (<https://smtc-ac.consultvox.fr/>).

Forts des 2 démarches, Rencontres Citoyennes de la Mobilité et Plan de Déplacements Urbains, les acteurs de l'écosystème mobilité disposent aujourd'hui d'une vision précise des pratiques, des problématiques et des attentes en matière de mobilité.

Avec 22 propositions d'action, **les Rencontres Citoyennes de la Mobilité ont servi de base de définition aux grandes orientations d'une stratégie des mobilités à court, moyen et long termes.** Chacun des 22 engagements issus de ces rencontres citoyennes répond à l'un des 3 objectifs : **faire de Clermont Auvergne Métropole le territoire de toutes les mobilités, pour toutes et pour tous, l'incubateur des mobilités intelligentes et la vitrine des mobilités durables.**

Tous les acteurs publics et privés métropolitains concernés déclinent cette feuille de route en programmes d'actions.

Exemples d'opérations emblématiques : Focus sur le soutien au développement de la pratique du vélo

Part FEDER :

- *Elaboration du schéma cyclable communautaire (Clermont Métropole) : 60 000 € FEDER axe urbain, pour un coût total de 100 000 €*
- *Implantation d'un stationnement abrité et sécurisé pour vélos sur le PEI gare (SMTC) : 180 000 € FEDER axe urbain, pour un coût total de 300 000 €*
- *Acquisition d'une flotte de véhicules électriques et création d'une station de recharge (SMTC) : 42 900 € FEDER axe urbain, pour un coût total de 71 500 €*
- *Développement du dispositif de location de vélos en libre-service (SMTC) : 840 000 € FEDER axe urbain, pour un coût total de 1 400 000 €*
- *Programme pluriannuel d'acquisition de vélos pour la location longue durée (SMTC) : 96 000 € FEDER axe urbain, pour un coût total de 160 000 €*
- *Enquête origine destination sur le périmètre des transports urbains de l'agglomération clermontoise (SMTC) : 180 000 € FEDER axe urbain, pour un coût total de 300 000 €*

Un schéma directeur cyclable élaboré par la Métropole

Le Schéma Cyclable Communautaire vise à favoriser la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien via la programmation sur 10 ans d'aménagements cyclables permettant la liaison des principaux pôles de déplacement sur l'ensemble du territoire. Cette programmation prévoit également un certain nombre d'actions complémentaires telles que le jalonnement, le stationnement sécurisé sur l'espace public, l'éducation à la pratique du vélo en milieu urbain, des services d'entretien...

Afin de proposer une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle et favoriser les modes doux, le SMTC propose aux communes et intercommunalités une ingénierie dédiée pour la mise en place de réseau de voiries pour les piétons et autres modes doux (vélos, rollers, etc.). Il s'engage dans un contrat de performance pour un partage de l'espace public dans le cœur urbain dense entre les piétons, les cyclistes, les usagers des transports publics et les conducteurs de

véhicules avec des offres de services qui combinent stationnement et mobilité pour les habitants des zones moins denses.

Par ailleurs, le SMTC accompagne **le déploiement des services vélos, véhicules partagés et covoiturage** et ce, notamment dans les quartiers prioritaires et à dominante d'habitat social. Ainsi figurent au titre des projets co-financés par des financements européens (FEDER – Axe urbain), **l'acquisition d'une flotte de véhicules électrique avec la création d'une station de recharge, l'implantation d'un stationnement abrité et sécurisé pour vélos sur le Pôle d'échange intermodal de la gare de Clermont-Ferrand et le développement du dispositif de location de vélos en libre-service ainsi qu'un programme pluriannuel d'acquisition de vélos pour la location longue durée.** C'est ainsi une offre de



400 C.Vélo en libre-service sur 40 stations déjà en service et auxquelles s'ajouteront 30 nouvelles stations, d'ici 2020. De même, aux 140 vélos déjà en location longue durée, dont 120 vélos à assistance électrique, s'ajouteront 240 vélos supplémentaires d'ici 2020. La fréquentation de ces services est exponentielle, avec une croissance de 30% annuelle qui montre le potentiel de ce mode de déplacement sur ce territoire.

Contacts :

- Clermont Auvergne Métropole : **Christine Fournioux**, Directrice de la Dynamique communautaire et des Politiques Contractuelles, cfournioux@clermontmetropole.eu
- SMTC : **Patrick Ferri** : patrick.ferri@smtc-clermontferrand.com

DE NOUVEAUX SERVICES AUX USAGERS DES TRANSPORTS EN COMMUN A GRAND ANGOULEME

Juin 2018

EN BREF

Région : Nouvelle Aquitaine

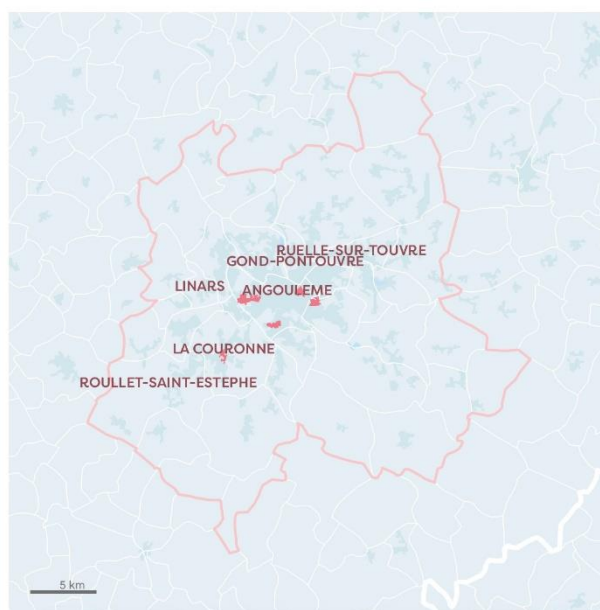
Territoire : GrandAngoulême, Charente

Outil de mise en œuvre : ITI

Enveloppe fonds européens : 3 000 000 euros, pour l'ensemble de la stratégie urbaine intégrée

Thématique :
Transition énergétique
Mobilité

— Périmètre de l'intercommunalité en 2018
■ Espace urbain dense
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville
■ Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

La Communauté d'agglomération GrandAngoulême est située au centre du département de la Charente, sur l'axe Paris-Bordeaux. Elle est marquée par un poids significatif du secteur industriel, notamment pour la mécanique, même si elle connaît une émergence des activités tertiaires. Ces dernières années, s'est développée sur le territoire la filière de l'industrie culturelle et créative, en lien avec la filière image. La transition écologique est un enjeu porté par le territoire, soumis à l'importance des trajets domicile-travail et des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités industrielles. Le projet d'agglomération s'articule autour de trois thématiques principales :

- **La mutation économique** du territoire vers un développement économique dynamique, créateur d'emplois
- **La transition écologique et énergétique de l'agglomération** en cohérence avec les objectifs régionaux, nationaux et européens de réduction de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation des énergies fossiles et de développement des énergies renouvelables
- **L'attractivité et le rayonnement** de l'agglomération dans l'axe Paris-Bordeaux afin que la carte de visite territoriale soit une référence dans cette diagonale entre la capitale et la grande métropole du Sud

La stratégie de l'ITI prend appui sur la stratégie d'investissement du territoire en faveur de la transition écologique organisée en trois axes :

- Être acteurs de la transition énergétique
- Favoriser de nouvelles pratiques de déplacements urbains
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans le développement durable

En prévision de l'arrivée de la LGV, qui dessert depuis 2017 le territoire, GrandAngoulême a engagé une politique de mobilité d'envergure et de mutation du quartier de la Gare. La politique de mobilité de Grand Angoulême tend à dissuader le recours aux véhicules individuels pour les déplacements quotidiens et le développement d'une offre d'intermodalité. Suite à la rénovation du parvis de la gare et à la création d'un **pôle d'échanges multimodal**, l'agglomération souhaite aujourd'hui améliorer le service de transports en commun et les services aux usagers. Ainsi, elle s'est engagée dans un nombre important de projets :

- le **bus à haut niveau de service (BHNS)**, lui-même financé en partie par l'Europe sur la précédente programmation (pour les tronçons en quartiers prioritaires de la politique de la ville), **en connexion avec le pôle d'échanges multimodal de la gare**
- le **renouvellement du système de billettique** vers une billettique multimodale (cartes, distributeurs de titres et valideurs)
- le **renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageur (SAEIV)** ainsi que le système de radio communication à l'échelle du territoire permettant de garantir la performance (régularité, cadence) du BHNS
- un système de vidéoprotection (équipement des bus et des parkings-relais) dans une logique de Haut niveau de service
- un système de gestion et de régulation des feux pour une gestion optimisée des flux de circulation et des priorités bus

Le BHNS constitue la colonne vertébrale de ce projet et s'intègre dans une stratégie de développement urbain globale. Ainsi, une partie des aménagements pour le BHNS va permettre la requalification d'une entrée de ville tandis que l'aménagement du **pôle d'échanges multimodal de la gare** a permis, quant à lui, de requalifier l'ensemble de l'espace urbain autour de la gare avec développement de logements, des activités économiques et une requalification de voirie et des espaces publics.



Cette fiche présente deux projets qui bénéficient d'un soutien du FEDER dans le cadre de l'ITI et qui concourent au

Tracé du BHNS © GrandAngoulême

développement de la qualité du service du transport public de l'agglomération : **le renouvellement du système de billettique et du SAEIV**. Ces deux projets ont pour objectif, en proposant une alternative crédible à l'utilisation du véhicule individuel, l'augmentation de la fréquentation du réseau de transports, et donc la réduction des émissions de gaz à effet de serre. A noter que le territoire est également engagé dans les démarches « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) et « Territoire à énergie positive » (TEPOS). Ainsi, la politique de mobilité du territoire est globale mais, en parallèle de l'ITI, le TEPCV a permis de financer des projets sur le matériel roulant (bus hybrides) ou sur les mobilités douces.

Cette politique prend en compte le désenclavement des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Dès sa préfiguration, le BHNS avait pour objectif de desservir les QPV, aujourd'hui, il représente une opportunité de les désenclaver sur des plages horaires où l'offre n'existe pas (soirée), notamment pour aller vers des activités culturelles



© GrandAngoulême

Exemple d'une opération emblématique : Focus sur le renouvellement de la billettique du réseau de transports en commun de Grand Angoulême

Coût total éligible : 1 870 7205 €

Part FEDER : 700 000 €

Le renouvellement du système de billettique pour l'ensemble du réseau de transport urbain doit apporter un saut qualitatif au service des usagers du réseau de transport de l'agglomération. Le remplacement du ticket magnétique occasionnel actuel par **les tickets sans contact et QR Code** doit amener une image de modernité, un confort et une ergonomie accrues pour le passager, et davantage de fonctionnalités et de possibilités pour GrandAngoulême et pour la Société de transport du Grand Angoulême (exploitant du service).

Le système de billettique répondra à la charte MODALIS, charte d'interopérabilité de Nouvelle Aquitaine, qui permet aux voyageurs d'utiliser le même support pour les trains régionaux et les réseaux de transport urbains. Une carte sans contact sera le support de titres de type abonnements, carnets de 10 ou 30 voyages, ou titres de type pass 24h, 48h ou 7 jours glissants... Les billets QR code pourront être utilisés sur papier (imprimables chez soi) ou sur mobile, et seront distribués dans la vente à bord sous forme de cartonnets. L'identité de la cartonnets QR Code pourra également être déclinée lors d'événements comme le Festival de la BD.

Ainsi, le soutien de l'Union européenne a permis l'acquisition :

- D'un nouveau système central
- De terminaux de point de vente fixes (agence centrale de mobilité) et mobiles (chauffeurs de taxis de transport à la demande)
- De terminaux de point de vente simplifiés pour les dépositaires (commerçants locaux qui assurent la vente ou la recharge des titres)
- De distributeurs de titres au sol, qui seront installés au niveau des quatre parkings-relais prévus à la gare et en entrées de ville
- De valideurs et équipements en contrôle d'accès pour les parkings-relais
- D'équipement embarqué pour les véhicules (valideurs et moyens de télécommunication avec le serveur central)
- De portables de contrôle et multiservices
- De cartes et tickets pour le début de l'exploitation, d'une interface pour le rechargement de titres sur carte sans contact à partir d'un distributeur de billet de banque

Exemple d'une opération emblématique : Focus sur le renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information du voyageur ainsi que le système de radio communication à l'échelle du territoire

Coût total éligible : 2 999 990 €

Part FEDER : 1 000 000 €

Compte tenu de l'obsolescence du système SAEIV-Radio actuel, Grand Angoulême a décidé de lancer le renouvellement du SAEIV Radio sur le réseau de bus existant. GrandAngoulême fait partie des collectivités de taille intermédiaire en pointe sur les systèmes de transport. Elle a été une des premières à s'équiper d'un SAEIV, et elle franchit aujourd'hui une nouvelle étape avec son renouvellement. Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer les performances du réseau en agissant sur les temps de parcours et la régularité
- Favoriser le report modal de la voiture particulière
- Rendre accessible l'ensemble des informations des lignes de transport aux voyageurs en temps réel, y compris sur les sites internet et sur mobile
- Renforcer l'usage des transports collectifs
- Assurer des dessertes de qualité des grands équipements
- Présenter une soutenabilité financière à long terme de l'exploitation du réseau de transport urbain

La localisation en temps réel des véhicules nécessite le renouvellement du SAEIV, tant dans les véhicules et les stations que dans les parkings-relais, ainsi que le renouvellement du système de radio communication avec le poste de commandement Bus (data et phonie), pour les lignes BHNS et l'ensemble du réseau de transport urbain. La solution technique qui sera installée permettra d'assurer une bonne lisibilité des informations aux voyageurs et une qualité auditive pour les annonces sonores répondant à la législation applicable dans le domaine des transports en commun, une information visuelle et sonore à bord des bus, une information visuelle et des annonces sonores en station et déclenchera des priorités aux feux.



© GrandAngoulême

Gouvernance du projet

Sur la partie système de transport, qui est très complexe, le projet associe GrandAngoulême, l'exploitant du service, un maître d'ouvrage délégué (qui passe les marchés) et un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). De nombreuses compétences et services sont sollicités : services transports, financiers, marketing, informatique, communication, ressources, etc. Un comité de pilotage BHNS associe le Président et les maires des communes impactées en comité restreint tandis que des groupes de travail thématique se réunissent, notamment avec le maître d'ouvrage délégué et l'AMO sur différents sujets techniques. La partie financement est isolée de la partie technique. Le comité technique ITI se réunit régulièrement et permet de faire des points d'avancement du projet, en présence de l'autorité de gestion.

Résultats et perspectives

- La mise en service du BHNS est prévue en septembre 2019, après une première phase de travaux
- Si le SAEIV devrait être complètement fonctionnel d'ici la fin de l'année 2018, le nouveau système de billettique est aujourd'hui à la moitié de son déploiement, et ses premiers résultats seront mesurables d'ici l'été 2019. Afin d'évaluer les dispositifs mis en place, il sera possible de s'appuyer sur différents indicateurs. Pour la billettique, les indicateurs pourront être par exemple : le taux de rechargement des tickets ou la part d'utilisation du QR Code. Pour le SAEIV, il sera possible de mesurer le respect des temps de parcours et des horaires etc. grâce aux éléments de statistiques produits par le système
- Les systèmes déployés dans le cadre de l'ITI sont déployés sur l'ensemble du service de transport, l'effet du « haut niveau de service » sera ainsi décliné sur l'ensemble du territoire
- **L'apport financier de l'ITI est essentiel**, il permet d'enclencher des projets, d'être plus ambitieux, notamment au regard des importants montants concernés. Cela permet de défendre une offre de transport étoffée et de débloquer des projets
- Le montage de dossiers européens et la démarche ITI ont contraint les services à **s'organiser en mode-projet** et à défendre la démarche transversale. Ainsi, ces modes de financements impliquent un binôme service mobilité, qui définit la politique de mobilité globale, et service co-financements pour respecter les cadres de financement. Le service développement durable est aussi régulièrement associé, notamment en lien avec le TEPCV
- L'ITI a un **effet d'entraînement et d'accélération**, par exemple, si la mobilité durable est centrale dans la stratégie urbaine intégrée, la transition énergétique est aussi un axe fort. Ainsi, GrandAngoulême a mobilisé du FEDER (hors ITI) pour acheter une flotte de bus hybrides et pour engager un plan de rénovation énergétique sur le bâtiment de l'exploitant (ITI). Le système de récupération des eaux de pluie utilisé pour nettoyer les bus a également été financé par du FEDER sur une précédente programmation
- L'outil ITI permet une co-gestion des projets avec l'autorité de gestion
- L'ITI permet d'être identifié au sein des réseaux nationaux et européens, l'accès aux financements européens représente **un label de qualité du projet**

Points de vigilance et préconisations

- **Bien identifier le besoin et se mettre d'accord sur ce dernier**, et le transcrire dans le cahier des charges de manière claire et complète, afin de permettre sa bonne compréhension par le fournisseur. La phase de validation et d'écriture du besoin dans ses détails est primordiale
- Le pilotage de projets complexes implique une **organisation en mode-projet** : identifier le rôle de chacun dans le projet (pilotage, avis, contributions etc.), mettre en place et suivre des outils de suivi et de pilotage
- **Gérer la temporalité**, qui est longue pour ce type de projets. Les conventions ITI présentent l'intérêt d'une certaine souplesse sur la gestion et le calendrier des projets

Contacts :

- **Marion Maurel**, Responsable du pôle coopérations internationales, contractualisations et cofinancements de GrandAngoulême : m.maurel@grandangouleme.fr
- **Stéphanie Mandeix**, Directrice Adjointe Transport/Mobilité au GrandAngoulême : s.mandeix@grandangouleme.fr

FONDS EUROPEENS ET URBANISME DURABLE : L'EcoQUARTIER BIANCAMARIA A VANDŒUVRE-LES- NANCY

Décembre 2017

EN BREF

Région : Grand Est

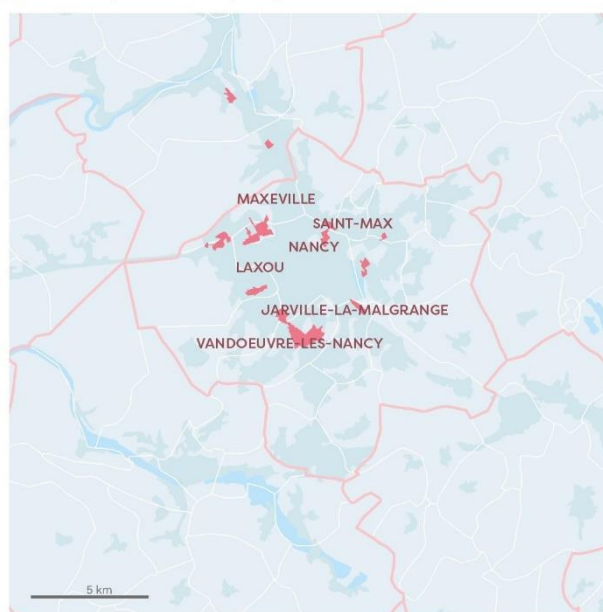
Territoire : Métropole du Grand Nancy

Outil de mise en œuvre : Axe urbain

Enveloppe fonds européens :
147 358 euros FEDER (uniquement
opération ZAC Biancamaria)

Thématiques :
Urbanisme durable
Environnement

- ~ Périmètre de l'intercommunalité en 2018
- Quartier prioritaire de la politique de la ville
- Espace urbain dense
- Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

Le PO Lorraine et Massif des Vosges et l'appel à coopération « Urbanisme durable »

Le Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 prévoit 27,16 millions de fonds FEDER dédiés au développement urbain durable, via un axe urbain centré d'une part sur la création et la réhabilitation lourde d'équipements sanitaires, économiques, sociaux, culturels et sportifs dans les quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville (15,16 millions d'euros), et d'autre part sur la promotion d'un urbanisme durable (12 millions d'euros). Le premier volet est spécifiquement ouvert aux 21 intercommunalités et communes responsables des contrats de ville du territoire lorrain, et mis en œuvre par le biais d'appel à projets, tandis que deuxième volet est ouvert à tous les EPCI du territoire lorrain et mis en œuvre par le biais d'appels à coopération FEDER.

Le projet d'EcoQuartier Biancamaria à Vandœuvre-lès-Nancy s'inscrit au sein du deuxième volet et a été sélectionné dans le cadre du premier appel à coopération « urbanisme durable », lancé

en 2015, afin de favoriser les démarches en faveur de la promotion d'un urbanisme innovant, raisonné et durable. Cet appel à coopération visait notamment à valoriser des projets d'aménagement de zones à vocation d'habitat, et des projets en faveur de l'amélioration de la connaissance dans le domaine de l'urbanisme durable (sensibilisation, formation, acculturation et accompagnement). Il est à mettre en perspective avec le contexte régional, à savoir un territoire confronté à une artificialisation croissante de ses terres naturelles et agricoles, et caractérisé par la présence de nombreux espaces vacants, héritage d'un lourd passé industriel et militaire.

Parmi les critères de sélection de l'appel à coopération, étaient prises en compte les priorités du développement durable suivantes :

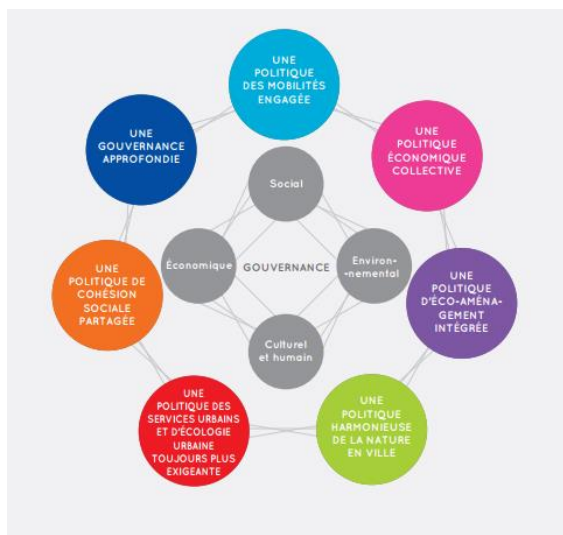
- Maîtriser la consommation d'espace en rénovant les quartiers existants, en réhabilitant les espaces dégradés ou en densifiant le tissu urbain existant ;
- Articuler urbanisme et déplacements pour favoriser les déplacements alternatifs aux véhicules individuels motorisés ;
- Assurer une mixité sociale à travers l'offre de logements ;
- Adopter les modes de construction plus sobres et économes en énergie et favoriser l'implantation d'énergies renouvelables ;
- Adopter des modes de construction plus sobres et économes en énergie et favoriser l'implantation d'énergies renouvelables ;
- Intégrer la nature dans les zones à vocation première d'habitat ;
- Revaloriser la vie de quartier (économie de proximité/espaces publics) ;
- Instaurer une concertation citoyenne pour la définition du projet urbain.

Les EPCI avaient pour mission d'informer les porteurs de projets et de présélectionner les projets situés sur leur territoire s'inscrivant dans leur stratégie de développement territorial et répondant aux dispositions de l'appel à coopération.

Présentation du projet d'agglomération du Grand Nancy

Depuis 1997, la métropole du Grand Nancy a fait du développement durable une dimension structurante de son projet de territoire. Elle a réaffirmé ce principe dans le cadre de son projet d'agglomération adopté en 2007, puis à travers la signature des [Engagements d'Aalborg](#) en 2010 et son inscription dans le groupe des cinq villes et agglomérations françaises qui expérimentent, aux côtés de 70 cités européennes, la démarche « [Ville européenne durable](#) ». A ce titre, elle entend notamment promouvoir et mettre en œuvre un modèle de développement équilibré, fondé sur quatre piliers – économique, social, environnemental, et culturel et humain – et s'appuyant sur une gouvernance partenariale entre la métropole et les communes, et qui donne sa juste place à la participation citoyenne.

Le projet d'agglomération s'articule autour de sept politiques, tel que résumé sur le schéma ci-dessous. Un projet métropolitain est par ailleurs en cours d'élaboration.



Dans ce cadre, le Grand Nancy s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique d'aménagement durable concertée et partagée. Plusieurs opérations d'aménagement ont ainsi été mises en œuvre, dont trois ont obtenu le label EcoQuartier : la zone d'aménagement concertée (ZAC) du Plateau de Haye, la ZAC Nancy Grand Cœur, et la ZAC Biancamaria. Les deux dernières ont été présélectionnées par la métropole nancéienne pour candidater à l'appel à coopération « Urbanisme durable », et l'opération de la ZAC Biancamaria a été lauréate.

La labellisation EcoQuartier est encadrée par un référentiel national fondé sur quatre piliers : la démarche et le processus, le cadre de vie et les usages, le développement territorial, et l'environnement et le climat.

La démarche de labellisation suit quatre étapes rendant compte de l'avancée du projet : EcoQuartier en projet, EcoQuartier en chantier, EcoQuartier livré, EcoQuartier confirmé. A ce jour, 196 projets sont labellisés.

Pour en savoir plus : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

Zoom sur un projet emblématique : Focus sur le projet de la ZAC Biancamaria

Part FEDER : 147 358 € pour l'aménagement des espaces publics

Située sur le territoire de Vandœuvre-lès-Nancy, en limite de la ville de Nancy, l'opération d'aménagement métropolitaine Biancamaria, d'une superficie de 9,6 hectares, fait partie d'un vaste projet de reconquête urbaine visant à reconvertir d'anciens sites militaires et à requalifier des espaces d'entrée d'agglomération. L'objectif est de réaliser un EcoQuartier « équilibré, évolutif, et réaliste », conciliant les différents enjeux du développement durable avec le contexte et les besoins locaux. L'opération a reçu le 17 décembre 2014 le diplôme « Engagé dans la labellisation EcoQuartier » par Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

L'opération, portée par la Métropole du Grand Nancy et dont la première phase a été initiée mi-2012, s'articule autour de deux axes :

- Transformer l'ensemble du secteur en une entrée de ville urbanisée et attractive ;
- Créer un quartier habité, de grande qualité environnementale, et s'inscrivant dans la continuité des différentes trames architecturales et paysagères existantes.

A terme, environ 680 logements dont 20% de logements sociaux sont programmés, ainsi que 8 000 m² de surface planchée dédiées à des activités de services et de bureaux, et de commerces de proximité.

Le parc Jean et Henri Prouvé constitue le cœur du projet. Il s'agit d'un parc linéaire de 1,2Ha sur lequel s'ouvriront la quasi-totalité des parcelles et autour duquel s'organisera la vie du quartier. Cet espace arboré permettra en outre de filtrer les eaux pluviales et constituera un support aux déplacements doux des habitants. Structurant et fédérateur, il a été réalisé en amont afin de garantir un cadre de vie agréable aux nouveaux habitants dès leur emménagement. Il s'inscrit par ailleurs dans la trame urbaine verte à l'échelle de la Métropole et constitue un fort potentiel d'attractivité pour les quartiers environnants.



Le coût global du projet est de 13,6 millions d'euros, financés intégralement par des fonds publics. Dans le cadre de l'appel à coopération « urbanisme durable », l'opération a bénéficié d'une subvention FEDER de 147 358,22 euros qui représentent 20% des aménagements éligibles, à savoir : déconstruction, parc urbain, aménagements permettant la gestion des eaux de pluie, conception de projet urbain et suivi d'urbanisme, maîtrise d'œuvre.

Points de vigilance et conseils pour la mobilisation de fonds européens dans le cadre de projet d'EcoQuartier

- Une des conditions de réussite de la mobilisation des fonds européens est d'avoir une ingénierie dédiée en interne ou en externe. La métropole du Grand Nancy a pu, pour sa part, s'appuyer sur son expérience antérieure notamment le projet urbain intégré (PUI) mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2007-2013.
- Les fonds européens découragent parfois certains porteurs de projet étant donné leur complexité et leur lourdeur administrative. A ce titre, les intercommunalités ont un vrai rôle à jouer d'accompagnement de ces derniers, notamment dans le cadre de projets d'aménagement durable pour appuyer et soutenir la candidature des communes de leur territoire.
- Les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), services déconcentrés du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère du Logement et de l'Habitat durable, peuvent constituer des appuis en termes d'expertise et de formation. Toutes les DREAL proposent des journées régionales d'information et des formations pour les collectivités qui souhaitent mettre en place des EcoQuartiers, notamment sur le montage économique.

- L'obtention de fonds européens, si elle n'a pas eu d'effet levier sur le projet lui-même, a néanmoins suscité une émulation pour ce type de projets. Cela a permis notamment la diffusion sur le territoire des thèmes et des problématiques de l'urbanisme durable et du développement durable.
- La mobilisation de fonds européens a permis de mettre en place des partenariats nouveaux. Un partenariat s'est ainsi développé avec Néomys, un groupement d'associations qui travaillent sur la biodiversité. Néomys a en effet obtenu des subventions au titre de la période de programmation 2007-2013 (dispositif B13 – Préserver la biodiversité et les sites naturels et remarquables et soutenir la sensibilisation à l'environnement) afin de proposer aux collectivités une AMO pour observer la biodiversité liée à de nouveaux projets d'aménagement, et va collaborer avec le Grand Nancy et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre du projet de la ZAC Biancamaria.

Pour en savoir plus :

http://www.grandnancy.eu/fileadmin/fichiers/web/ESPACE_PRESSE/CP/DP_biancamaria_2014_reduit.pdf

Contacts :

- Grand Nancy : **David Gegout**, responsable de l'urbanisme opérationnel : david.gegout@grand-nancy.org, **Mélanie Benbachir**, Chargée de Mission Europe, melanie.benbachir2@grandnancy.eu
- Région Grand Est : **Anne-Camille Wentzo**, chargée de mission FEDER - Développement urbain durable - PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, Conseil régional Grand Est : AnneCamille.WENTZO@grandest.fr

LA REQUALIFICATION DURABLE DU CENTRE-VILLE DE NEVERS

Décembre 2018

EN BREF

Région : Bourgogne-Franche Comté

Territoire : Ville de Nevers

Outil de mise en œuvre : Axe urbain

Enveloppe totale : 2,2 millions d'euros pour l'ensemble de la stratégie



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

La Région Bourgogne Franche Comté se caractérise par une organisation urbaine multipolaire peu hiérarchisée et hétérogène où persiste une distinction forte entre espaces urbains et ruraux.

Pour 2014-2020, l'autorité de gestion, en lien avec les huit principales intercommunalités urbaines bourguignonnes (Communautés d'Agglomération du Grand Dijon, de Beaune Côte et Sud, Nevers, Chalon Val de Bourgogne, Mâconnais Val de Saône, Auxerrois, Communauté urbaine de Creusot-Montceau et Communauté de communes du Sénonais), a défini une stratégie visant à soutenir la transition écologique et énergétique de ces territoires.

Pour atteindre ces objectifs, l'autorité de gestion a dédié 29,7 millions d'euros de FEDER (16,20% de l'enveloppe totale de fonds européens qu'elle gère). En 2014, l'ex-Région Bourgogne a donc lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de huit territoires pour mettre en œuvre cet axe stratégique, incarnée par un axe urbain au sein de son programme opérationnel.

Cet axe est organisé d'une part autour de l'**objectif thématique 4** visant à répondre aux enjeux de précarité énergétique, à mettre en œuvre des solutions logistiques sobres en carbone et à soutenir des modèles de développement urbain durable. Il mobilise également l'**objectif thématique 6** dans une démarche d'aide à la reconversion des friches industrielles, militaires et hospitalières ayant un fort potentiel de reconversion économique¹¹.

¹¹ Objectif thématique 4 : « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs »

La stratégie urbaine intégrée de Nevers Agglomération

L'agglomération de Nevers se caractérise par un déclin démographique chronique, des indicateurs sociaux plus défavorables que les autres agglomérations et un manque d'attractivité qui pèse sur la préservation de l'emploi et des activités économiques.

Dans ce contexte, la stratégie intégrée de développement urbain durable de Nevers Agglomération s'est fixée pour objectifs de regagner des habitants et des emplois. Elle est basée sur 4 ambitions :

- Ambition 1 : Un territoire qui affirme son dynamisme économique
- Ambition 2 : Un territoire qui conforte son attractivité
- Ambition 3 : Un territoire qui place l'humain au centre des projets
- Ambition 4 : Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques

Parmi les huit territoires urbains concernés par l'axe urbain, l'agglomération de Nevers s'est vue attribuer une enveloppe de 2,2 millions d'euros de FEDER pour la mise en œuvre de cette stratégie. Cette dernière a été complétée récemment par le lancement d'un plan d'action « Cœur de ville » comportant 5 axes stratégiques :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Objectif thématique 6 : « Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources »

Le projet de requalification du centre-ville de Nevers

Montant fonds européens : 306 264,32 € FEDER

Coût total : 765 660,81 € HT

Une démarche intégrée de requalification durable

La ville de Nevers comporte 37 000 habitants soit 53% des habitants de la Communauté d'agglomération (70 000 habitants). Ville préfecture, elle constitue un pôle d'emploi important, et porte les principaux équipements culturels, sportifs et médicaux du département.

Depuis les années 80/90, la ville centre doit faire face à une démographie en recul et un vieillissement de la population, une dégradation du patrimoine public et privé et une baisse de l'activité commerciale.

Dans ce contexte, la ville a engagé une politique globale de reconquête et de revitalisation du centre-ville visant à redynamiser l'armature commerciale, favoriser l'accueil de familles et renforcer la qualité de vie pour l'ensemble des usagers.

Le projet de requalification du centre-ville couvre une période de dix ans et concerne de nombreux espaces dont certains ont déjà été réhabilités par la Mairie (rue du 14 juillet et place Saint-Laurent par exemple). Il s'inscrit dans une démarche globale coordonnées avec des actions OPAH RU¹², une démarche FISAC¹³, une plateforme d'accueil des porteurs de projet voulant s'implanter à Nevers, une mise en valeur des vitrines, une taxe sur les friches commerciales, un nouveau plan de circulation, etc.

La requalification de la rue Saint-Martin et du square Jean Thévenard

Le centre-ville de Nevers s'organise autour de plusieurs axes automobiles et d'un secteur commerçant (hyper centre) resserré autour de la rue Saint-Martin, la place Saint-Sébastien, la rue de Nièvre et la rue François Mitterrand (rue piétonne). Il est composé de deux espaces distincts, le noyau historique à forte valeur patrimoniale et le centre-ville marchand qu'il s'agit de rapprocher en facilitant notamment les échanges piétonniers.

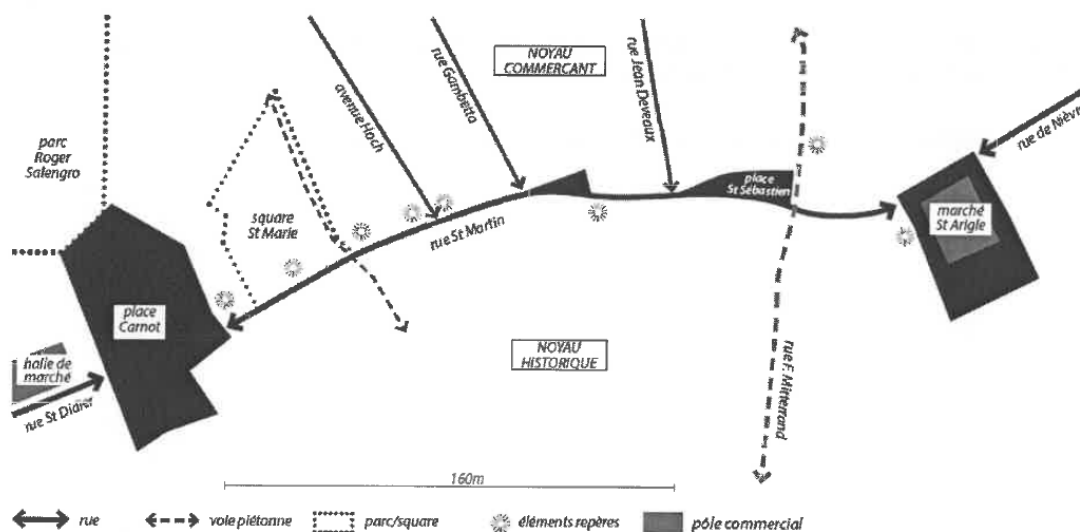
Ces espaces publics se caractérisaient jusque récemment par une diversité de mobiliers urbains, des espaces publics peu lisibles, des ambiances hétérogènes et peu attractives et qui n'incitaient pas à la déambulation.

D'un point de vue fonctionnel, la rue Saint-Martin, bien que constituant un axe stratégique de desserte, jouait mal son rôle de liaison urbaine et n'était pas identifiée comme telle. Elle était composée de services en rez-de-chaussée sur une partie de son linéaire et par une vacance importante de locaux commerciaux sur le reste du linéaire.

¹² Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain

¹³ Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

Accès et organisation de la Rue Saint-Martin



Le projet de rénovation avait pour but d'asseoir la fonction de desserte et de circulation de la rue Saint-Martin tout en proposant des espaces dédiés aux flux de piétons au travers d'une zone de rencontre. Il devait permettre de mieux mettre en valeur les espaces publics et des éléments patrimoniaux comme l'église Sainte-Marie.

Sur l'ensemble de la rue, l'opération s'est traduite par le traitement du parvis de l'église, l'élargissement et traitement des trottoirs, l'utilisation de matériaux qualitatifs (chaussée, trottoirs, mobilier urbain), la plantation d'arbres, l'éclairage public, des stationnements minutes et accroches vélos etc.).



Visuel de la rénovation de la rue Saint-Martin et du square Jean-Baptiste Thévenard (© Ville de Nevers)

Résultats attendus

Le principal résultat attendu de ce projet était une amélioration de l'attractivité du centre-ville, à la fois pour les habitants, les commerçants et les touristes.

Celle-ci a pris la forme d'une revalorisation de l'environnement urbain incluant une plus grande cohérence dans le traitement des espaces, la qualité des aménagements (revêtements, mobiliers, verdissement, éclairages publics etc.), une amélioration des accès et de la déambulation pour les piétons et cyclistes, etc.

Ces aménagements se traduisent par une circulation apaisée entre les différents secteurs commerçants, une réappropriation du square Jean-Baptiste Thévenard par les habitants, une plus grande fréquentation par le biais de modes doux de circulation (piétons et cyclistes).

Le projet venant de s'achever, il est cependant trop tôt pour évaluer l'impact direct sur la dynamisation des activités de commerce et l'implantation de nouveaux habitants dans cet espace. Un suivi à moyen et long terme sera effectué par la Ville et l'Agglomération, en lien avec les autres projets d'aménagement prévus sur le centre-ville (rue Pierre Bérégovoy et ensemble de la zone piétonne sur les rues François Mitterrand, Rémigny, Ardilliers, Guy Coquille, Nemours, Revenderie, Merciers etc.).

Retour d'expérience sur ce projet

Le cadre fixé pour pouvoir bénéficier de financements FEDER a donné aux acteurs de la Ville de Nevers et de l'Agglomération une opportunité pour définir une **stratégie plus intégrée** de l'aménagement du centre-ville. La nécessité d'élaborer une vision et une démarche globale a favorisé la **création d'une dynamique sur l'ensemble du centre-ville** et a permis de créer plus de cohérence entre les différents champs d'intervention (urbanisme, circulation, aménagements urbains, embellissement, logements, soutien aux activités économiques...).

Cette démarche témoigne de la difficulté d'articuler des actions dont les effets seraient visibles à court terme, et les délais nécessaires à la définition de stratégie à plus long terme (concertation entre services opérationnels, cohérence entre contraintes techniques et vision stratégique, consultation de la population, montages financiers, etc.). La **mise en cohérence de financements** OPAH et FISAC autour de mêmes projets en constitue l'une des illustrations.

Au niveau local, le projet intégré de centre-ville a impliqué une **évolution des modes de travail** avec la nécessité de **dépasser les approches sectorielles** et de s'inscrire dans des démarches de projets (meilleure identification des besoins, des moyens et des objectifs). Le projet a permis de développer les liens entre techniciens et l'action « cœur de ville » pourrait permettre de renforcer les compétences avec un nouveau recrutement.

De façon plus générale, les partenaires du projet insistent sur la nécessité de **pouvoir faire évoluer les stratégies et les projets** afin de pouvoir mieux répondre aux besoins et aux contraintes locales. Pour la période 2014-2020, cette évolution est rendue possible par la **clause de revoyure** (l'autorité de gestion a été sollicitée à ce sujet le 1^{er} octobre 2018) qui représente un enjeu particulièrement important pour les projets d'aménagement (évolution significative du contexte depuis 2015).

Contacts :

Bernadette DEMAIZIERE
Chef de Service, Financement et
programmation financière
Mairie de Nevers

Catherine LEBRETON
Chargée de mission développement
territorial
Communauté d'Agglomération de Nevers

CAP ATLANTIQUE : UNE AMBITION DE PRESERVER LES ZONES NATURELLES ET LA BIODIVERSITE

Décembre 2018

EN BREF

Région : Pays de la Loire (et Bretagne)

Territoire : Cap Atlantique, Loire Atlantique (et Morbihan)

Outil de mise en œuvre : ITI FEDER

Enveloppe fonds européens : 1,559 millions d'euros dont 412 351 euros en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité, des écosystèmes et des trames vertes et bleues.

Thématiques : biodiversité et espaces naturels

— Périimètre de l'intercommunalité en 2018
■ Quartier prioritaire de la politique de la ville
■ Espace urbain dense
■ Surface en eau



Contexte et objectifs de la stratégie urbaine intégrée

La Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique, dite Cap Atlantique, comprend quinze communes et s'étend sur deux départements (Loire-Atlantique et Morbihan) et deux régions (Pays de la Loire et Bretagne).

Afin de « protéger et valoriser les sites, les écosystèmes et la biodiversité du territoire », Cap Atlantique a défini une stratégie urbaine intégrée répondant aux enjeux de son territoire, identifiés au nombre de trois :

- **L'amélioration de la gestion de l'environnement et des activités humaines**, indispensable pour assurer la fonctionnalité des espaces environnementaux, l'existence d'un espace agricole exploitable cohérent et suffisant et, plus globalement, pour infléchir le mode de développement d'un territoire littoral dans une perspective plus durable ;
- **L'optimisation des modes de vie en lien avec une économie en mouvement**, ce qui implique de structurer les flux en termes de transports et de déplacement, notamment à travers des pôles de rabattement reliés à des voies et liaisons douces et par une autonomisation et une diversification renforcée de l'économie territoriale conjuguées à des objectifs résidentiels garantissant l'accès aux ressources urbaines ;
- **La nécessité de mettre en œuvre une « approche environnementale de l'urbanisme »**, ce qui passe là encore par la mise en œuvre de la trame verte et bleue, par la gestion appropriée des risques et des nuisances, par la valorisation différenciée des espaces du territoire dans la gestion du développement du bâti au regard du paysage et par une attention spécifique portée à la performance énergétique.

Pour répondre à ces grands enjeux, la stratégie intégrée développée par Cap Atlantique se décline en quatre objectifs :

1. Consolider les efforts du territoire en matière de transition énergétique ;
2. Soutenir des modes de déplacements durables et la mobilité pour tous ;
3. Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine écologique et prévenir les risques naturels ;
4. Lutter contre l'étalement urbain et reconquérir les friches.

Exemple d'un projet emblématique : Focus sur le contrat Natura 2000 de la dune de la Falaise

Coût total estimé de l'opération : 115 248 €

Part FEDER : 46 099 €

La dune de la Falaise, située dans la commune de Batz-sur-Mer, constitue un espace de nature essentiel pour le territoire. Elle présente des capacités d'accueil remarquables pour la biodiversité (habitats d'intérêt communautaire, espèces protégées animales et végétales). Cependant, la présence



d'espèces invasives, la fermeture et l'atterrissement de dépressions humides intradunales et la fréquentation désorganisée ont peu à peu mis en péril le potentiel de capacités d'accueil de la biodiversité que présentait La Falaise, délaissée pendant de nombreuses années.

LA DUNE DE LA FALAISE EN QUELQUES CHIFFRES...

La Falaise s'étend sur 18,4 hectares et compte 266 espèces floristiques connues, soit 15% de la flore connue des Pays de la Loire, dont plusieurs protégées au niveau national et au niveau régional, ou encore des espèces menacées ou en danger critique de disparition. De plus, cet espace protégé au titre de la Loi Littoral et du Code de l'Environnement compte également deux habitats reconnus d'intérêt communautaire à l'échelle européenne.

Ainsi, dans le cadre de Natura 2000, un projet de restauration de la dune de la Falaise a été élaboré par Cap Atlantique, en partenariat avec la commune. Les travaux, engagés depuis 2016 et pour une durée de cinq ans, comportent plusieurs actions :

- Bûcheronnage d'arbres ;
- Arrachage annuel d'espèces invasives néfastes au retour de la biodiversité ;

- Décapage de dépressions humides, en faveur de la flore et des amphibiens.

En parallèle, un entretien régulier a été mis en place annuellement. Ainsi, La Falaise est débroussaillée chaque année. En complément, un pâturage ovin est mis en place sur 11 hectares grâce à l'installation de clôtures sur plus de 3 kilomètres tout en maintenant l'ouverture au public via un sentier de découverte.



Perspectives

Les contrats Natura 2000 portent sur cinq ans. Les travaux de restauration ont eu lieu de 2016 à 2017 et depuis 2018 et jusqu'à l'année 2020, les opérations d'entretien de la végétation et des dépressions humides sont réalisées régulièrement.

Résultats

L'évaluation du projet n'a pas encore été réalisée. Néanmoins, on constate déjà :

- Une ancienne friche devenue un espace naturel géré ;
- Des résultats très positifs sur les amphibiens ;
- Un retour favorable de la population locale.

Points de vigilance et principales conditions de réussite

- Il peut être difficile de convaincre les acteurs locaux de l'intérêt d'un tel projet sur un espace longtemps laissé à l'état de friche ;

- Sur les zones dunaires vivent des espèces protégées pour lesquelles une vigilance maximale est nécessaire ;
- La crédibilité du projet sur le territoire et de la part des services de l'Etat est notamment due à dix années de mise en œuvre de Natura 2000 ;
- Les enveloppes réservées et la programmation européennes ont permis de donner de l'ampleur aux projets.

Exemple d'un projet emblématique : Focus sur la restauration de la biodiversité des marais salants de Quimiac et du Breugny

Coût total estimé de l'opération : 167 108 €

Part FESI : 66 843 € de FSE

Le projet de restauration des marais salants de Quimiac et de Breugny est porté par la commune de Mesquer, sur laquelle ils se situent, assistée par la communauté d'agglomération Cap Atlantique.



Ce projet a été engagé en 2015 et a pour objectif de restaurer ces deux sites

naturels, en déprise depuis plusieurs dizaines d'années, avec notamment des fonctionnalités écologiques ne répondant plus de façon optimale aux usages en termes d'accueil de la biodiversité. Plusieurs problématiques empêchaient le bon fonctionnement des marais : la fermeture des talus par des prunelliers, des dysfonctionnements hydrauliques ou encore la présence, dans ces espaces, d'espèces invasives.

Ainsi, la commune de Mesquer, en lien avec Cap Atlantique, a élaboré un programme de restauration de ces deux sites dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Le projet regroupe plusieurs types d'acteurs locaux :

- Les propriétaires ;
- Les associations de paludiers travaillant dans les marais salants ;
- Les propriétaires fonciers ;
- Les chasseurs locaux ;
- Les éleveurs ovins ;
- L'Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication (EID).



Les travaux de restauration, qui ont commencé en 2016, sont constitués d'une série d'actions visant à améliorer les fonctionnalités écologiques des deux sites, soit :

- Une ouverture des talus, afin de restaurer les habitats de prés salés qui s'y développent ;
- La lutte contre le Baccharis, une espèce de plante envahissante ;
- La restauration des réseaux hydrauliques (rayage ou nettoyage des vasières, remplacement des ouvrages vétustes) ;
- La création d'ilots de nidification pour l'avifaune (avocettes, échasses, sternes...).

En parallèle, l'installation d'un éleveur ovin sur la commune, mettant un troupeau en pâturage sur les talus du site, permet de limiter l'importance des entretiens mécaniques annuels et de faciliter la lutte contre le Baccharis, dont les jeunes pousses sont consommées par les moutons.

Perspectives

De même que le projet de restauration de La Falaise, les travaux de restauration des marais salants de Quimiac et du Breugny ont eu lieu de 2016 à 2017. Depuis 2018 et jusqu'à l'année 2020, les opérations d'entretien de la végétation et de gestion des niveaux d'eau sont réalisées régulièrement. Par la suite, l'objectif sera de renouveler les conventions de gestion avec les propriétaires et de poursuivre les démarches d'entretien. Par ailleurs, un autre marais proche du marais Quimiac, présentant les mêmes caractéristiques, pourrait donner lieu prochainement au même type de projet.

Résultats

L'espace, qui était essentiellement constitué de broussaille, abrite désormais des pâturages constitutifs d'habitats d'intérêt communautaire sur les marais salants. Les niveaux d'eau gérés favorablement à l'avifaune, entraînant de bons retours de la population locale.

Points de vigilance et préconisations

- L'une des difficultés liées à l'intervention sur des marais salants est qu'ils comptent généralement plusieurs propriétaires pour une même parcelle, ce qui nécessite un accord commun ;
- Il convient d'associer au plus tôt les acteurs locaux, notamment les chasseurs, qui ont une connaissance historique des marais ;
- Sur ce site, comme que la dune de la Falaise, le projet est accompagné d'une mise en pâturage, pour laquelle une vigilance de tous (porteurs de projet, Région, police, etc.) sur la présence de chiens en liberté doit être portée, pour la pérennité du dispositif.

Contacts :

- **Antoine GERGAUD**, Chargé de mission Natura 2000 : antoine.gergaud@cap-atlantique.fr, 02 28 54 13 14

LA TERRITORIALISATION DES FONDS EUROPEENS EN REGION BRETAGNE

Novembre 2018

EN BREF

Région : Bretagne

Territoire : 21 contrats de partenariat 2014-2020 (à l'échelle de chaque Pays) et 2 contrats métropolitains 2014-2020

Outil de mise en œuvre : Territorialisation des fonds européens pour les territoires via les ITI FEDER et les DLAL FEADER et FEAMP

Enveloppe fonds européens : 29 millions d'euros pour les deux ITI urbains

Thématique :

Développement des territoires



Contexte et objectifs de la stratégie régionale

Une territorialisation des fonds européens

➤ Une approche intégrée des financements

Au lancement de la nouvelle période de programmation européenne (2014-2020), la Région Bretagne a souhaité optimiser les interventions auprès des territoires en mettant en place une contractualisation intégrée, combinant fonds européens et crédits régionaux et ce, pour répondre à plusieurs objectifs complémentaires :

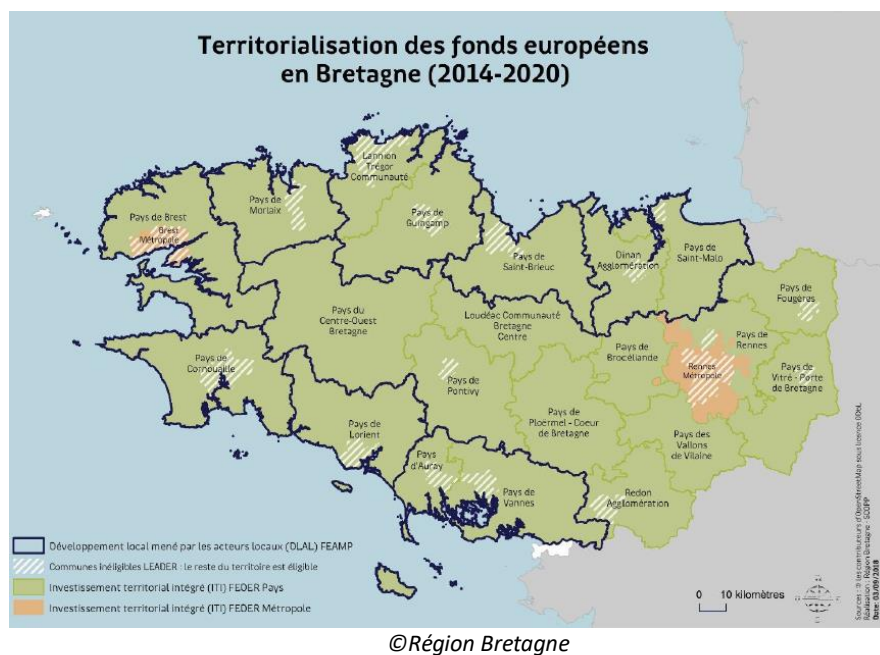
- Donner les moyens aux territoires, quelles que soient leurs caractéristiques, pour mieux répondre à leurs enjeux et valoriser leurs complémentarités
- Réduire les disparités entre territoires ruraux, urbains et littoraux
- Contribuer aux priorités régionales et au développement de la Région

Ainsi, les fonds européens FEDER, FEADER et FEAMP sont alloués à chacun des 21 Pays bretons, tous organisés autour d'une ville centre et des deux Métropoles : Rennes et Brest.

➤ Des contrats signés avec les 21 Pays et les 2 métropoles

Comment se concrétise cette territorialisation des fonds européens ? Le Conseil régional a signé 21 contrats de partenariats 2014-2020 avec les 21 Pays de Bretagne et 2 contrats métropolitains avec les métropoles de Brest et Rennes. Ces contrats se déclinent en plans d'actions et sont financés par différentes enveloppes financières régionales et européennes. Ainsi, chaque contrat de partenariat bénéficie de :

- Crédits régionaux
- FEADER via LEADER (21 DLAL ruraux)
- FEDER (21 ITI FEDER)
- FEAMP (8 DLAL FEAMP à l'échelle d'un ou deux Pays)



Les 2 contrats métropolitains, rattachés au volet territorial du CPER, quant à eux, bénéficient aussi au-delà des fonds régionaux et nationaux (CPER, Pacte Etat-Métropole), de 2 ITI FEDER à l'échelle de Rennes Métropole et de Brest Métropole.

➤ Une répartition des fonds européens adaptée aux caractéristiques et besoins de chaque territoire

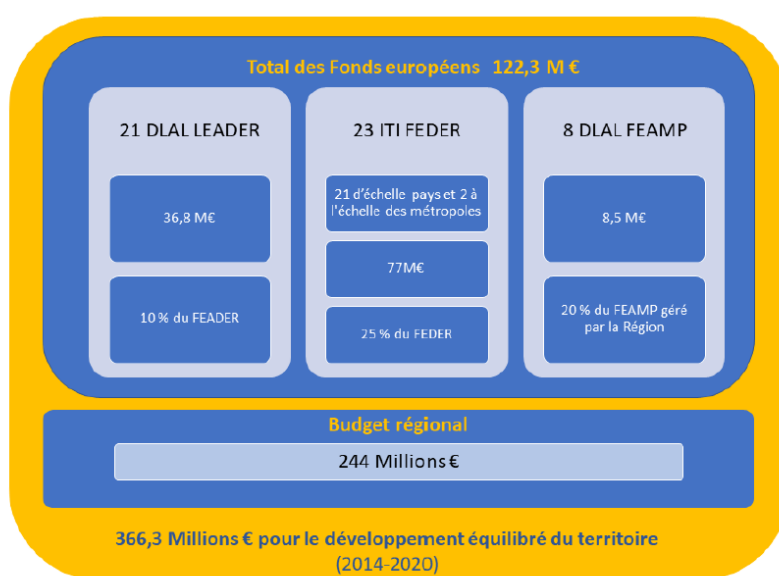
La Région a réparti entre les territoires, les financements du contrat de partenariat selon différents critères :

- Pour les crédits régionaux, un système de péréquation a été établi basé sur 3 critères objectifs : indice de « développement humain breton », indice de « dynamisme des territoires » et indice de « capacité d'intervention des collectivités ».
- Pour le FEADER (DLAL LEADER), en fonction de la qualité des candidatures LEADER des territoires (50%), des indicateurs de fragilité utilisés pour les fonds régionaux (25%) et en s'assurant d'un réel effet levier de la dotation du territoire avec la mise en place d'un forfait minimal pour chaque territoire (25%).

- Pour le FEDER, en fonction des spécificités des territoires : quartiers fléchés comme prioritaires de la politique de la ville, présence de pôles d'échanges multimodaux, état du parc d'habitat social...

➤ Une optimisation des fonds pour les territoires

Aux 122 millions d'euros de financements européens (FEDER, FEADER, FEAMP), la Région abonde donc cette enveloppe dédiée aux territoires avec ses propres fonds à hauteur de 244 millions d'euros, ce qui amène à 366,5 millions d'euros pour le développement équilibré du territoire pour la période 2014-2020. Une enveloppe complémentaire est accordée aux territoires insulaires par la Région.



©Région Bretagne

Focus sur l'approche renforçant les stratégies des territoires bretons

➤ Des fonds européens dédiés à une stratégie territoriale unique

La territorialisation des fonds européens offre de plus grandes marges de manœuvre aux territoires pour répondre à leurs propres enjeux.

Ainsi, chaque Pays, dans le cadre de son contrat de partenariat, a défini une stratégie intégrée multisectorielle, qui s'articule avec d'autres démarches territoriales éventuelles (stratégie de gestion intégrée de zones côtières, charte de parc naturel régional...). Un Comité de programmation unique (CUP), co-présidé par la Région et le Pays a également été créé au sein de chaque Pays. Il se base sur le modèle de gouvernance LEADER et se compose ainsi d'au moins de 50% d'acteurs privés. Les représentants de l'Etat (sous-Préfets) et du Conseil départemental sont également invités à participer afin d'articuler au mieux les capacités de soutien aux projets. Ce CUP a en charge la sélection des opérations liées au DLAL LEADER mais aussi à celles de l'ITI FEDER. En revanche, pour le FEAMP et en raison de ses particularités (importante proportion de pêcheurs), un comité FEAMP se déroule préalablement au CUP.

➤ Une simplification pour le porteur de projet

Le porteur de projet, quant à lui, remplit une fiche projet commune à tous les fonds et bénéficie ainsi d'une porte d'entrée unique pour son dossier, quel que soit le fonds qu'il sollicite. C'est d'ailleurs souvent, un chargé de mission du Pays qui l'oriente vers le financement européen le plus adapté. En effet, l'ingénierie au sein des « équipes Pays » n'est, le plus souvent, pas organisée par fonds mais liée à la contractualisation, ce qui encourage cette approche transversale dans l'accompagnement apporté aux porteurs.

Ce « guichet unique » pour le porteur de projet facilite aussi la mobilisation de cofinancements régionaux, dans le cadre du contrat de partenariat.

Le porteur présente ensuite oralement son projet au Comité unique de programmation, qui rend sa décision à la fois sur les fonds européens concernés et sur les crédits régionaux intégrés au contrat de partenariat.

➤ Un « essai » à transformer...

Cette territorialisation des fonds européens présente de nombreux avantages, tant pour les territoires que pour la Région :

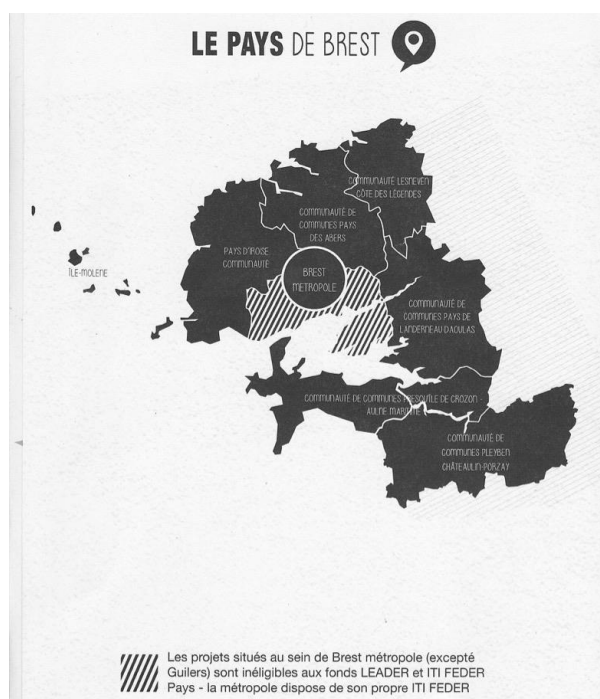
- Une optimisation et concentration des moyens financiers au niveau des territoires, qu'ils soient urbains, ruraux ou littoraux.
- Une plus grande visibilité de l'action européenne sur les territoires.
- Une meilleure complémentarité entre la Région et les territoires, tant au niveau de la stratégie que de la gouvernance territoriale.
- Une plus forte articulation entre les problématiques urbaines et rurales, cruciales sur les questions d'aménagement du territoire, d'offre de services, de création d'emplois, de circuits courts...
- Un renforcement du Pays comme « porte d'entrée » privilégiée pour un porteur de projet.

Toutefois, certains freins sont constatés et pourraient limiter le prolongement ou la dissémination de cette approche « pluri-fonds » novatrice, à savoir :

- L'absence d'harmonisation des règles européennes entre les différents fonds (en termes d'éligibilité, de gouvernance, de fonctionnement...) complexifiant la mise en œuvre opérationnelle de cette approche « pluri-fonds », tant au niveau de l'instruction, que de l'accompagnement ou de la gestion.
- Des lignes de partage entre les fonds définies en amont par la Région mais pas toujours lisibles dans la mise en œuvre pour les acteurs de terrain et intégrant parfois une zone de « flou » entre les différents financements.
- Les transformations territoriales, les évolutions de périmètres et la disparition de certains Pays.

Focus sur le Pays de Brest et Brest Métropole

Deux stratégies complémentaires



Le territoire de Brest est constitué d'un Pays – le Pays de Brest – et d'une Métropole – Brest Métropole.

Le Pays de Brest a sa propre stratégie territoriale via un contrat de partenariat, financée par l'ITI FEDER, le DLAL LEADER, le DLAL FEAMP et les crédits régionaux.

En parallèle, la métropole a également un contrat métropolitain soutenu en partie par l'ITI FEDER de Brest Métropole.

La complémentarité des différents fonds européens

Dispositif de financements	Thème d'interventions Détails
A L'ECHELLE DU PAYS DE BREST	
<p>ITI FEDER : 1,5 millions d'euros pour financer des projets (hors Brest métropole) visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des pratiques et cultures numériques - Développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables - Investissements pour la réhabilitation énergétique du parc de logement social
<p>DLAL LEADER : 2 millions d'euros en faveur des projets ruraux (hors Brest Métropole)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneuriat : écosystème, nouveaux modèles d'acquisition, de maintien et de développement de compétences, nouvelles formes de travail et d'outils collaboratifs - Modes de production et de consommation durables et de qualité : approvisionnement local, nouvelles productions, maintien des exploitations agricoles et maritimes, accompagnement à l'installation - Tourisme : produits et services touristiques innovants, découverte et compréhension des patrimoines locaux, communication

	<ul style="list-style-type: none"> - Transition écologique et énergétique : valorisation des ressources, économie circulaire, économies d'énergie, mobilité durable, qualité des eaux...
<p>DLAL FEAMP : 1,03 millions d'euros pour soutenir les actions collectives et innovantes en faveur des filières pêches et aquaculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure cohabitation des usages - Connaissance partagée pour développer des pratiques durables - Accès aux métiers pour les jeunes via la découverte de la pêche et de l'aquaculture - Offre touristique durable - Consommation, achat et approvisionnement local des produits de la pêche et de l'aquaculture - Diversification de la production et fonctionnement collaboratif
<p>Crédits régionaux : 21 millions d'euros pour soutenir des projets en lien avec les priorités du Pays de Brest</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité du Pays de Brest : équipements structurants, sites et équipements touristiques, promotion et communication - Filières d'avenir et dynamique entrepreneuriale : conditions d'accueil à terre des activités maritimes, promotion des produits et métiers de la terre et mer, création et reprise d'entreprises - Aménagement équilibré et durable : mobilité, énergies locales et maîtrise consommation énergétique, logements sociaux et logements pour les jeunes, projets d'aménagement urbain durables
A L'ECHELLE DE BREST METROPOLE	
<p>ITI FEDER : 10 millions d'euros pour promouvoir le développement métropolitain au service du développement régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des pratiques et cultures numériques - Réhabilitation du parc de logement résidentiel – parc de logement social - Soutien du développement de l'inter et de la multimodalité

Une ingénierie pluri-fonds

Au sein du Pays de Brest, trois personnes sont en charge de l'animation et de la gestion des différents fonds européens du contrat de partenariat. Leur affectation est la suivante :

1 animatrice DLAL (1 ETP)	1 gestionnaire DLAL (0,8 ETP)	1 animatrice ITI et crédits régionaux du contrat de Partenariat
60% : DLAL LEADER 30% : DLAL FEAMP 10% : pluri-fonds	60% : DLAL LEADER 30% : DLAL FEAMP 10% : pluri-fonds	ITI FEDER : 20%

Contacts :

- **Sébastien Hamard**, Directeur de l'aménagement et de l'égalité, Région Bretagne : sebastien.hamard@bretagne.bzh

RENFORCER LA COOPERATION INTERTERRITORIALE GRACE AUX FONDS EUROPEENS

Novembre 2018

EN BREF

Région : Occitanie

Territoire : Grand Narbonne

Outil de mise en œuvre : Axe urbain

Enveloppe fonds européens : 1 777 000€

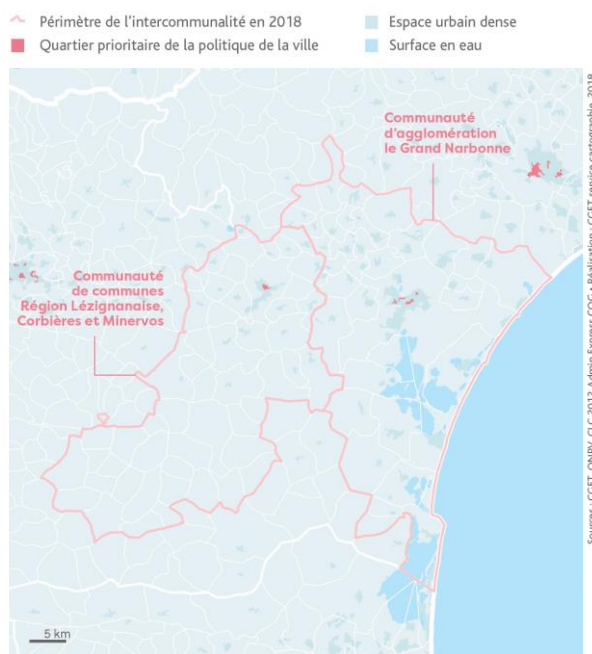
de FEDER au titre de l'axe urbain (ATI

« politique de la ville »)

Thématiques :

Coopération territoriale

Politique de la ville



Une articulation des différents outils de développement territorial européens impulsée par l'autorité de gestion

L'urbain dans le programme opérationnel FEDER-FSE Languedoc-Roussillon

Afin d'assurer la cohésion des territoires urbains face à la croissance démographique, la stratégie régionale de la Région Occitanie (programme opérationnel Languedoc-Roussillon 14-20 - PO) vise à soutenir les démarches intégrées majoritairement dans les zones identifiées comme prioritaires au titre de la politique de la ville.

Dans ce cadre, la Région a mis en place un axe urbain intégré (axe 5 du PO) qui mobilise 3 priorités d'investissements :

- Pi 4c : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques
- y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
- Pi 4e : Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
- Pi 9b : Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Pour mettre en œuvre ce volet urbain, la Région a lancé un appel à projets fin 2014 en deux volets : un volet approches territoriales intégrées (ATI) « urbaines » au titre de l'axe urbain, qui s'adressait aux 21 territoires retenus au titre de la politique de la ville, et un volet ATI « territoriales » (voir ci-après). 14 territoires ont été sélectionnés pour développer une ATI « urbaine » avec une enveloppe de 26 millions d'euros de FEDER, soit une moyenne de 1,9 million d'euros par territoire.

Autres outils en faveur du développement territorial dans les programmes régionaux

Dans le cadre de ce même appel à projets, la Région a laissé l'initiative aux territoires qui le souhaitent de proposer des **ATI « territoriales »** à destination de territoires plus larges, incluant de l'urbain, du péri-urbain et du rural. Le montant dédié à ces ATI est d'un maximum de 10% des crédits alloués dans le PO à chacune des priorités d'investissement, hors axe urbain intégré. 12 ATI territoriales ont été retenues par l'autorité de gestion.

La Région est également autorité de gestion du fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et soutient la mise en œuvre de stratégies de développement rural dans le cadre du programme LEADER.

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) est resté quant à lui sous l'autorité de gestion unique de l'Etat mais comporte des volets régionaux partagés entre l'Etat et les Régions littorales. Dans le cadre des missions qui lui incombent sur le FEAMP, la Région Occitanie a donc lancé un appel à projets pour mettre en œuvre le dispositif DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) afin de retenir des stratégies territoriales en faveur du maintien des emplois dans ces filières et de renforcer leur place dans le développement des territoires littoraux.

Le Grand Narbonne, au carrefour des approches territoriales intégrées

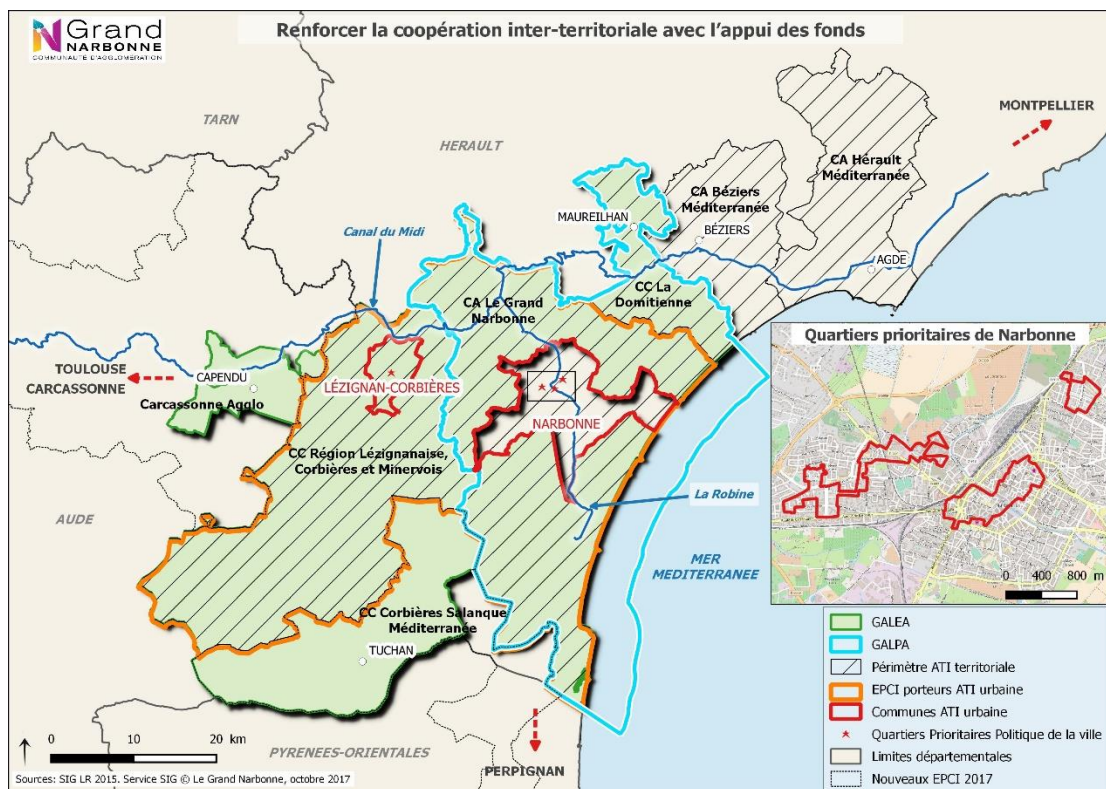
La communauté d'agglomération (CA) Le Grand Narbonne, éligible à l'ensemble de ces dispositifs, a vu l'opportunité d'articuler l'ensemble de ces démarches au service du développement de son territoire, mais aussi de consolider des coopérations territoriales, au-delà des frontières administratives, dans des périmètres d'intervention cohérents.

Le Grand Narbonne et ses partenaires mettent ainsi en œuvre :

- **Une ATI « urbaine » « Narbonne, Lézignan-Corbières, nouvelle donne pour des quartiers solidaires »**, commune avec la communauté de communes (CC) de la Région lézignanaise, Corbières et Minervois, également éligible à la politique de la ville pour le quartier du cœur de ville de Lézignan-Corbières. Cette stratégie vise les quartiers prioritaires des deux territoires, et entend favoriser l'intégration des populations fragilisées, construire une amélioration durable des conditions de vie dans ces quartiers, afin de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement. La stratégie de la démarche concerne trois thématiques : la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique, l'intermodalité et les modes de déplacement doux et les équipements de proximité.

- **Une ATI « territoriale » « Cœur de Languedoc » avec quatre autres territoires de l'Aude et de l'Hérault** : la CA Béziers Méditerranée, la CA Hérault Méditerranée, la CC de la Domitienne et la CC de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois. Ce territoire correspond au « Carrefour languedocien » identifié alors dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDT) de l'ex-Région Languedoc-Roussillon et bénéficie du Canal du Midi comme colonne vertébrale. Il est apparu utile pour ces cinq ECPI de renforcer leurs liens et la complémentarité des projets, de les structurer et de les coordonner afin de renforcer leur positionnement stratégique au sein de la nouvelle grande région (Région Occitanie), entre Toulouse et Montpellier. L'association de ces cinq EPCI donne à ce territoire une visibilité pour défendre un projet de développement autour de trois orientations stratégiques pour ce territoire : un territoire de croissance intelligente et solidaire, un territoire exemplaire pour un tourisme durable, un territoire de croissance verte. Dans ce cadre, des projets autour de la création d'hôtels d'entreprises/fablab, d'un méthaniseur de biodéchets, de la rénovation énergétique de logements sociaux, de la valorisation patrimoniale du Hameau du Somail verront le jour sur le territoire du Grand Narbonne.
En matière de structuration et de gouvernance, les cinq EPCI ont fait le choix de créer une association dénommée « Cœur de Languedoc » qui a pour mission le pilotage et la mise en œuvre du programme d'actions de l'ATI. La gouvernance politique de l'association est assurée par le collectif Cœur du Languedoc, composé des présidents des 5 EPCI membres de droit. L'équipe-projet est quant à elle composée d'une cheffe de projet Cœur du Languedoc et d'un comité de suivi qui rassemble les référents techniques de l'ATI au sein de chaque EPCI.
- **Un groupe d'action locale (GAL de l'Est Audois) au titre du programme LEADER**, qui regroupe le Grand Narbonne, Carcassonne aggro pour le Piémont d'Alaric, les communautés de communes de la Domitienne, de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, de Corbières Salanque Méditerranée, et qui comprend trois axes d'intervention : la réponse aux besoins de la population locale et touristique (mobilité et services de proximité), les partenariats économiques pour mieux innover, promouvoir et accueillir sur le territoire (marketing territorial, activités économiques innovantes, tourisme de pleine nature, agritourisme et œnotourisme) et une meilleure exploitation des ressources locales par le biais des circuits courts.
- **Un GAL pêche aquaculture (GALPA), « Étangs, Mer, Aude » au titre du FEAMP**, en partenariat avec la communauté de communes de la Domitienne, dont la stratégie vise le développement et la modernisation des outils et des pratiques de production, la valorisation des productions et des activités halieutiques et le renforcement de l'ancrage territorial de la filière pêche et aquaculture. Le GALPA bénéficie d'une enveloppe de 583 495 € de FEAMP, qui permettra de financer 20 à 25 projets.

Les quatre démarches ont été conçues de façon complémentaire, tant par rapport aux territoires qu'aux thématiques traitées. Le Grand Narbonne accompagne les porteurs de projet de son territoire impliqués dans ces démarches et veille à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies pour chacune de ces démarches. A noter que le territoire bénéficie d'une **assistance technique du FEDER** pour l'appui aux porteurs de projet et l'animation du partenariat de l'ATI urbaine.



Conditions de mise en œuvre et de réussite

- **La forte impulsion de l'autorité de gestion** à travers les appels à projets présentant des **lignes directrices clairement définies**, a été déterminante, en incitant à la coopération entre les territoires.
- Au niveau politique, **une même élue du Grand Narbonne**, vice-présidente en charge des fonds européens, de l'agriculture et de la coopération décentralisée, s'engage au sein des quatre dispositifs et contribue à leur articulation. En ce qui concerne l'ATI territoriale, les cinq présidents parlent d'une même voix et co-président les réunions statutaires (comité de pilotage).
- **La question de l'ingénierie est primordiale**, et nécessite de consacrer du temps au travail en réseau, de jongler entre les dispositifs et leurs enveloppes respectives, et de veiller à la cohérence des actions. Chaque dispositif dispose par ailleurs d'équipes d'animation territoriale dédiées. L'expérience antérieure et réussie du Projet urbain intégré (PUI) Narbonne-Béziers 2007-2015, a été une première expérience utile de coopération territoriale entre deux communautés d'agglomération accueillant des quartiers prioritaires, de deux départements différents. L'ancienne chef de projet du PUI Narbonne-Béziers assure aujourd'hui la coordination de l'ATI urbaine (dont Le Grand Narbonne est organisme intermédiaire) ainsi que celle des projets du territoire du Grand Narbonne au sein de l'ATI Cœur du Languedoc. L'expérience de plusieurs années du dispositif LEADER a également été utile en termes d'ingénierie, y compris pour la mise en œuvre du GALPA.

- Concernant l'ATI territoriale Cœur du Languedoc, qui implique les cinq EPCI, **le travail collaboratif entre les chefs de projet de chaque territoire** est important pour échanger sur les projets, leur complémentarité, leur priorisation, etc. Au sein de l'ATI, chaque territoire assure la sélection de ses propres projets, le dépôt et le suivi des dossiers FEDER. Au-delà des seuls domaines d'intervention des fonds européens retenus pour l'ATI territoriale, des sujets de coopération entre les 5 EPCI sont aujourd'hui en émergence et favorisent la création de synergies, comme par exemple autour du Canal du Midi et de l'œnotourisme. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place sur le Canal pour co-construire des actions de promotion du territoire et réfléchir aux problématiques communes.
- Enfin, la coopération est facilitée par la **cohérence géographique de ce territoire**, notamment la présence du Canal du Midi comme axe structurant. Ainsi, plusieurs territoires se retrouvent dans différents dispositifs, par exemple la CC de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois et la CC de la Domitienne sont toutes deux membres du GAL de l'Est Audois et la Domitienne est membre du GALPA, aux côtés du Grand Narbonne.

Zoom : des actions de communication dans le cadre du Joli Mois de l'Europe

Dans le cadre de l'ATI urbaine et du Joli Mois de l'Europe 2017 et 2018, le Grand Narbonne a organisé des temps de rencontres avec des témoignages de porteurs de projet des différentes démarches afin de les sensibiliser sur les possibilités de financements européens dans les territoires et de valoriser le soutien de l'Union européenne en matière de création d'activités, d'emploi, mais aussi de solidarité, de santé, de bien-être, de valorisation des ressources locales, etc.

Ainsi en 2017, les participants ont pu, à travers le témoignage de structures ayant mobilisé des fonds européens (un point de vente collectif de produits de saison cultivés dans la région dans le cadre de LEADER, une coopérative d'activités et d'emploi soutenue par le FSE, des actions du GRETA de l'Aude soutenues par l'IEJ, des outils numériques et des itinéraires culturels soutenus par le FEDER et un projet de distribution de fruits et légumes dans les établissements scolaires en dehors des repas soutenu par le FEAGA), appréhender de façon très concrète l'apport de l'Europe dans les territoires et au bénéfice des citoyens.

En 2018, lors du temps d'échanges « les Décodeurs de l'Europe en Grand Narbonne » organisé par l'ATI urbaine, il a été proposé de débattre sur les thèmes de l'Europe sociale et de la solidarité, de la citoyenneté et du Brexit, et de faire tomber les idées reçues et les a priori que l'on peut avoir au sujet de l'Europe.

En parallèle de cette réunion, et pour mettre en avant un projet cofinancé par le FEADER dans le cadre du programme LEADER, le Wine truck, bar à vin ambulant, était présenté aux participants.

Contact

Béatrice Romet

Chef de projet fonds européens, le Grand Narbonne

B.ROMET@legrandnarbonne.com

04 68 58 17 41

ENTRETIEN : INGENIERIE ET ORGANISATION POUR METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS EUROPEENS : MATTHIEU GRAINDORGE – CHEF DE PROJET EUROPE, COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Décembre 2017



Matthieu Graindorge est Chef de projet Europe au sein de la Communauté d’agglomération de La Rochelle (Charente-Maritime) depuis douze ans. La collectivité est depuis plusieurs années impliquée dans différents programmes européens, en particulier sur la thématique de la mobilité durable. Matthieu partage dans cet entretien son expérience en matière d’ingénierie et d’organisation, relatifs à l’animation de tels programmes.

Préciser les antécédents de la collectivité en termes de financements et programmes européens

La mission européenne de la CA de la Rochelle, initialement rattachée au service transports, est née suite à la réussite de la proposition déposée dans le cadre de l’appel à projet européen CIVITAS¹⁴, coordonnée par l’agglomération. L’Agglomération a monté une équipe en 2005 pour gérer le projet CIVITAS-SUCCESS¹⁵ et je suis arrivé en 2006. La mission Europe a joué un rôle de cheville ouvrière en local mais aussi d’interface avec les partenaires européens et la Commission européenne, dont elle était l’interlocutrice unique. Cette expérience acquise en interne et en externe a permis à la mission d’acquérir une bonne connaissance des programmes et du fonctionnement des politiques européennes.

De nombreux projets locaux innovants ont pu voir le jour à travers CIVITAS-SUCCESS. La Rochelle avait été pionnière dans les années 70 avec les « petits vélos jaunes » ; le projet européen a permis, avant l’éclosion de Vélib à Paris, de mettre en place un libre-service vélo performant, accessible avec la carte électronique servant au transport public. Nous avons pour ce projet précis été inspiré par d’autres. Suite à la participation au forum de Burgos en Espagne et à la découverte d’un système d’attache très innovant, la collectivité a mis en place le système de vélos en libre-service à partir de 2006. Au-delà du fond du sujet, ici la mobilité, on a constaté une vraie plus-value des projets européens sur les méthodes de travail.

¹⁴ <http://civitas.eu/>

¹⁵ <http://civitas.eu/content/success>

A partir de 2008, la collectivité a souhaité faire bénéficier les autres services de cette expérience. En 2010, la mission Europe est devenue une mission transversale rattachée à une Direction Générale Adjointe Ressources. D'abord composée de 4 personnes, la mission n'est composée aujourd'hui que de 2 personnes. Elle a aujourd'hui intégré un service « stratégie et coopération transnationale », qui s'occupe des projets européens et des fonds européens (FEDER et FSE), deux sujets qui étaient auparavant traités séparément.

Il y a deux options pour que la collectivité s'engage dans un projet européen :

- Soit un projet local est identifié comme distinguant, la mission Europe fait de la veille, vérifie la pertinence et la conjonction des calendriers, fait une étude d'opportunité pour statuer si la collectivité s'y engage et identifie des partenaires européens s'inscrivant dans une démarche similaire ou complémentaire. Ce format est très enthousiasmant car il s'appuie sur une vraie dynamique locale.
- Souvent, la collectivité est sollicitée par des acteurs externes (notamment d'autres villes, universités ou entreprises, avec lesquelles nous avons nouées des liens en participant à des mêmes projets, à des mêmes réseaux) et la mission Europe analyse si le projet peut être en cohérence avec une priorité de la collectivité.

Mobiliser en interne

Comment mobiliser les services ?

- **Montrer qu'il est possible d'obtenir des co-financements pour continuer à conduire des projets ambitieux**, même si j'explique souvent aux équipes que l'aspect financier n'est pas toujours le plus important, le principal se situe dans les échanges et dans la possibilité offerte de sortir du quotidien. Cet argument peut être entendu, notamment pour les personnes de la jeune génération.
- **Ne pas cacher l'implication nécessaire** des services : il y a des contraintes, un *reporting* nécessaire, un besoin de s'impliquer dans les échanges.
- **Mettre en place un vrai binôme mission Europe – service opérationnel**. Il faut bien clarifier les rôles de chacun : le Chef de projet Europe n'est pas un technicien ; c'est un généraliste, un animateur. Il « met de l'huile dans les rouages » mais il a besoin de matière, de connaissance de fond. Beaucoup nous disent que c'est une vraie chance d'avoir une cellule Europe en interne, mais attention à trouver un équilibre : ne pas trop assister les services, ne pas perdre de vue le fond du sujet et ne pas cantonner la mission Europe à l'aspect « technocratique » des fonds européens.
- **Trouver le bon relais pour impliquer les services**. En tant que chef de projet, il est important de bien identifier les personnes qui peuvent être relais dans leur organisation. Le profil idéal, c'est une personne sachant travailler en transversalité, avec des acteurs extérieurs à l'organisation (entreprises...) ... et qui a un minimum de connaissance en anglais !

Comment organiser le travail interservices ?

Il y a plusieurs étapes dans un projet européen :

- **Montage du projet européen** : Lorsque l'on est sollicité par un partenaire, il faut faire au plus vite pour répondre à l'appel à projets et donc mettre en place un travail de co-production efficace. La mission Europe va voir soit directement la personne adéquate, soit le chef de service concerné, qui identifie et associe un/des agent(s) (ingénieur(es) ou le technicien(nes)). **La première étape consiste à déterminer les actions et le budget, et à relier les actions à des stratégies locales**. Un des rôles de la mission Europe est de

« façonner » le projet de manière à ce qu'il rentre dans le cadre européen. Une des difficultés est de faire entendre que l'Europe ne finance pas tout et qu'il y a des contraintes. La mission constate une vraie différence quand les interlocuteurs ont déjà été impliqués dans un projet européen, ils sont généralement facilement mobilisables.

- **Suivi du projet** : La mission met en place un travail très interactif avec les services opérationnels. Un suivi régulier est nécessaire, à travers l'établissement de tableaux de bord, mais on s'adapte pour mettre en place un dialogue efficace adapté à la réalité du temps disponible et des habitudes de travail.

Comment assurer le portage politique ?

La validation politique est un prérequis à l'engagement de la collectivité. Le portage et l'implication du politique dépendent des projets et de leur degré de technicité : les projets en lien avec le transport ont toujours bénéficié d'un portage important et constant. L'implication du politique est moindre lorsque le projet est davantage orienté « recherche ». Il n'y a pas particulièrement de difficulté à mobiliser les élus, sauf sur la question de la langue qui peut se poser pour certains. Le portage politique demande, de la part des élus, ouverture d'esprit, bonne compréhension de la démarche, et un intérêt à valoriser les projets de la collectivité à l'échelle européenne.

Mobiliser en externe

Comment mobiliser les partenaires et faire vivre le partenariat ?

La dynamique partenariale n'est pas facile à maintenir dans la durée, il faut l'entretenir. Les questions de personnes et d'efficacité de la coordination jouent beaucoup. Il faut travailler régulièrement avec une équipe resserrée de 3-4 partenaires et associer des parties prenantes plus satellites seulement lors des réunions plus importantes. Il est aussi essentiel de démontrer aux partenaires que chaque réunion a un objectif spécifique, ce qui demande une préparation sérieuse et parfois des méthodes originales d'association et d'animation. Le projet URBACT Freight Tails¹⁶ et les méthodes utilisées par les partenaires nous ont apporté beaucoup sur ce point, sur les outils pour dynamiser un partenariat.

Comment communiquer et mobiliser auprès des habitants ?

Associer les habitants dans les projets européens est crucial : il est important de montrer que l'Europe finance des projets qui ont une réalité concrète pour eux. Pour tout projet, nous avons une obligation de communication, de sensibilisation. Dans les projets que nous développons, nous entendons aller plus loin : les impliquer dans les projets. Il y a des sujets qui se prêtent mieux que d'autres à la concertation, la régénération des quartiers ou la culture par exemple sont des sujets où les citoyens sont naturellement prêts à s'investir. Cela peut être moins naturel sur un sujet comme la planification logistique urbaine.

¹⁶ <http://urbact.eu/freight-tails>

Lors d'un précédent projet sur les véhicules automatisés – CityMobil2¹⁷ –, la collectivité est allée plus loin, il y a eu une réflexion sur la démonstration, sur la manière dont les usagers appréhendaient l'automatisation : organisation de *focus group* avec des piétons puis des cyclistes, indemnisés pour leur participation, réunions publiques, ateliers thématiques... Cette concertation a été jugée très utile par les partenaires. La collectivité a encore des progrès à faire pour mobiliser plus largement encore sur l'ensemble de ses politiques publiques. Mais elle poursuit ses efforts, au-delà du projet européen : l'agglomération a organisé en janvier 2018 toute une journée d'échanges sur l'avenir des véhicules sans conducteurs. Plus de soixante personnes, de catégories très différentes, ont accepté de jouer le jeu. Je suis persuadé que c'est la voie à suivre et que l'implication des citoyens dans les politiques publiques jouera un rôle prépondérant dans les projets que nous mettrons en place dans les années à venir.

¹⁷ <http://www.citymobil2.eu/en/>

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Commissariat général à l'Égalité des territoires
Mission des Affaires européennes
mae@cget.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr
www.cget.gouv.fr